

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 442****27 avril 2004****SOMMAIRE**

Amerada Hess Capital Corporation, S.à r.l., Luxembourg .....	21174	Insinger Fund Administration (Luxembourg) S.A., Luxembourg .....	21201
Andrea Doria S.A., Luxembourg .....	21203	Investnet International S.A., Luxembourg .....	21180
Atlantis Software S.A., Luxembourg .....	21212	Ixina International S.A., Esch-sur-Alzette .....	21183
BDC Broadband Data Communication S.A., Luxembourg .....	21205	Jex, S.à r.l., Luxembourg .....	21200
Belaysia, S.à r.l., Luxembourg .....	21208	Kegefin, S.à r.l., Luxembourg .....	21205
Brook Rock Holdings S.A., Luxembourg .....	21173	Maison Dominique Hoffmann-Terver, S.à r.l., Sandweiler .....	21202
Brook Rock Holdings S.A., Luxembourg .....	21173	Mega Services, S.à r.l., Luxembourg .....	21202
Brook Rock Holdings S.A., Luxembourg .....	21173	Mercury World Bond Fund, Sicav, Senningerberg .....	21214
BS Green Investments S.A., Luxembourg .....	21213	Mercury World Bond Fund, Sicav, Senningerberg .....	21214
BS Green Investments S.A., Luxembourg .....	21213	Merrill Lynch International Investment Funds, Sicav, Senningerberg .....	21215
Calcipar S.A., Luxembourg .....	21180	Merrill Lynch International Investment Funds, Sicav, Senningerberg .....	21215
Cassiopea S.A., Luxembourg .....	21182	Merrill Lynch International Investment Funds, Sicav, Senningerberg .....	21215
Cassiopea S.A., Luxembourg .....	21183	Merrill Lynch International Investment Funds, Sicav, Senningerberg .....	21215
CEC Europe, LLC & Investors, S.e.c.s., Luxembourg .....	21188	MFR Castel Romano, S.à r.l., Luxembourg .....	21200
CEC Europe, LLC & Investors, S.e.c.s., Luxembourg .....	21189	Missionnaires de l'Immaculée-Père Kolbe M.I.P.K., A.s.b.l., Luxembourg .....	21204
Denim Holdco, S.à r.l., Luxembourg .....	21209	Mistral Investments S.A., Luxembourg .....	21174
Denim Holdco, S.à r.l., Luxembourg .....	21211	Mistral Investments S.A., Luxembourg .....	21174
Denim Luxco, S.à r.l., Luxembourg .....	21206	More, S.à r.l., Dudelange .....	21184
Denim Luxco, S.à r.l., Luxembourg .....	21208	Motor Oil Holdings S.A., Luxembourg .....	21211
FC UNA Strassen, A.s.b.l., Strassen .....	21192	Navisport S.C., Luxembourg .....	21190
Financière Immobilière de Développement S.A., Luxembourg .....	21190	Norwood, S.à r.l., Luxembourg .....	21194
Finanzierung und Internationale Beratung S.A., Luxembourg .....	21185	Peoplesoft Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg .....	21211
Flamierge Finance S.A., Luxembourg .....	21214	PME Pro Wash Lux, S.à r.l., Weiswampach .....	21180
Flydutch S.A., Luxembourg .....	21187	PSEG Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg .....	21216
Forsete Investments S.A., Luxembourg .....	21176	PSEG Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg .....	21216
Forsete Investments S.A., Luxembourg .....	21176	PSL S.A., Luxembourg .....	21189
Green Real Estate Holding S.A., Luxembourg .....	21203	Ribelux S.A., Weiswampach .....	21170
Hermitage Investments S.A., Luxembourg .....	21172	Rotarex S.A., Lintgen .....	21185
Higest S.A., Luxembourg .....	21179	Rotarex S.A., Lintgen .....	21187
Higest S.A., Luxembourg .....	21179	Safe Job Promotion, S.à r.l., Luxembourg .....	21190
HVB Banque Luxembourg Société Anonyme, Luxembourg .....	21184	Sematic S.A., Luxembourg .....	21204
I.F.G. 2 S.A., Luxembourg .....	21201	Slap Holding S.A., Luxembourg .....	21177
Immobilier Green S.A., Luxembourg .....	21203	Slap Holding S.A., Luxembourg .....	21177
Immobilière Actuel Investissements S.A., Luxembourg .....	21202	South Pole Holding S.A., Luxembourg .....	21176
Immobilière Sandweiler, S.à r.l., Bereldange .....	21200	South Pole Holding S.A., Luxembourg .....	21176
Industrie Maurizio Peruzzo - IMP S.A., Luxembourg .....	21187	Sport Consulting S.A., Luxembourg .....	21187
		Système de Transport Vertical S.A., Luxembourg .....	21212
		Tarakan S.A., Luxembourg .....	21177
		Translux Participation S.A., Luxembourg .....	21173
		V.V.C. Holding, G.m.b.H., Luxembourg .....	21215

**RIBELUX S.A., Société Anonyme,  
(anc. RIBELUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée).**

Siège social: L-9990 Weiswampach, Maison 40.  
R. C. Diekirch B 97.029.

L'an deux mille trois, le seize décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée RIBELUX, S.à r.l., ayant son siège social à L-9990 Weiswampach, Maison 40, constituée suivant acte reçu par Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch, le 19 mars 2002, publié au Mémorial C numéro 930 du 19 juin 2002.

L'assemblée se compose des ses deux seuls et uniques associés, à savoir:

- 1.- Monsieur Markus Lentzen, commerçant, demeurant à B-4791 Burg-Reuland, Espeler 37A,
  - 2.- Monsieur Hamid El-Sebaly, commerçant, demeurant à B-1000 Bruxelles, Place du Grand Sablon 39,
- ici représenté par Monsieur Markus Lentzen, prénommé,  
en vertu d'une procuration lui délivrée le 15 décembre 2003.

La prédite procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont exposé au notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit leurs résolutions sur ordre du jour conforme.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de supprimer purement et simplement la valeur nominale des cent (100) parts sociales existantes.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de dix-huit mille sept cent cinquante euros (EUR 18.750,-), pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à trente et un mille deux cent cinquante euros (EUR 31.250,-) par incorporation au capital social d'un montant de dix-huit mille sept cent cinquante euros (EUR 18.750,-) prélevé sur les bénéfices sans création ni émission de parts sociales nouvelles.

L'existence des bénéfices a été justifiée au notaire instrumentant par un bilan intérimaire au 30 septembre 2003.

Ce bilan, après avoir été signé ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de la société de RIBELUX, S.à r.l., en RIBELUX S.A.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de transformer la société à responsabilité limitée existante en société anonyme conformément à la faculté prévue à l'article trois (3) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ladite transformation ne donnant pas lieu à une personnalité juridique nouvelle.

Le capital et les réserves, tels qu'ils existent depuis l'augmentation de capital ci-avant, demeurant intacts, de même que tous les éléments d'actif et de passif, les amortissements, les moins-values et les plus values, et la société anonyme continuera les écritures et la comptabilité tenues par la société à responsabilité limitée.

Il résulte d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises Monsieur Alain Kohnen, L-9991 Weiswampach, 144, route de Stavelot, en date du 30 novembre 2003, que la valeur des actifs nets de la société à responsabilité limitée est au moins égale au montant de son capital social (avant augmentation de capital).

Les conclusions dudit rapport sont les suivantes:

En conclusion des investigations auxquelles nous avons procédé et de l'examen des documents qui nous ont été soumis, nous certifions par la présente:

1. L'apport en nature est décrit d'une façon précise et adéquate.
2. La valeur de l'apport correspond au moins à la rémunération attribuée en contrepartie de cet apport.
3. La valeur de l'apport, représentée par l'intégralité des éléments d'actif et de passif de RIBELUX, S.à r.l., fait ressortir au 30 septembre 2003, un actif net qui correspond au moins au pair comptable des actions sans désignation de valeur nominale à émettre lors de la transformation de RIBELUX, S.à r.l. en société anonyme.

Ledit rapport, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

En rapport avec la prédite augmentation de capital suivie de la transformation de la forme juridique de la société en société anonyme les associés confèrent tous pouvoirs aux membres du conseil d'administration nommés ci-après, pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent, à l'échange des cent (100) parts sociales contre le même nombre d'actions nouvelles et à l'annulation des parts sociales anciennes.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide ensuite de procéder à une refonte complète des nouveaux statuts et de leur donner désormais la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de RIBELUX S.A.

Le siège social est établi à Weiswampach.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf ans.

**Art. 2.** La société a pour objet le commerce en gros de semences, graines, machines, installations et mobilier de laboratoire et d'abattoir, ainsi que de produits et matériel agricole en général.

La société a encore pour objet tous actes, transactions et toutes opérations généralement quelconques de nature mobilière, immobilière, civile, commerciale et financière, se rattachant directement ou indirectement à l'objet précité ou à tous objets similaires susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Elle pourra s'intéresser par voie de souscription, apport, prise de participation ou autre manière, dans toute société ou entreprise ayant une activité analogue, connexe ou complémentaire à la sienne et en général, effectuer toutes opérations de nature à favoriser la réalisation de son objet social.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers.

La société n'exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille deux cent cinquante euros (EUR 31.250,-) divisé en cent (100) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative. Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Vis-à-vis des tiers la société se trouve engagée en toute circonstance par la signature conjointe de l'administrateur délégué et d'un administrateur.

La signature d'un seul administrateur sera suffisante pour assurer la gestion administrative de la société.

**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le quatrième mardi du mois de mai à 10.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 9.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 10.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 11.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

*Sixième résolution*

L'assemblée décide d'accorder pleine et entière décharge à Monsieur Markus Lentzen, prénommé et à Monsieur Hamid El-Sebaly, prénommé, gérants de l'ancienne société à responsabilité limitée RIBELUX, S.à r.l., transformée et de fixer le nombre des administrateurs à trois et celui des commissaires à un.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- 1.- Monsieur Markus Lentzen, commerçant, demeurant à B-4791 Burg-Reuland, Espeler 37A.
- 2.- Monsieur Hamid El-Sebaly, commerçant, demeurant à B-1000 Bruxelles, Place du Grand Sablon 39.
- 3.- Madame Hildegard Parmentier, psychothérapeute, demeurant à B-4780 St. Vith, Hauptstraße 52.

La durée de leur mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2008.

*Septième résolution*

Est appelée aux fonctions de commissaire:

FN-SERVICES, S.à r.l., L-9991 Weiswampach, 144, route de Stavelot.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2008.

*Huitième résolution*

L'assemblée générale autorise dès à présent la nomination d'un ou de plusieurs administrateurs-délégués chargés de la gestion journalière de la société, même au sein du conseil d'administration.

*Neuvième résolution*

La première assemblée générale ordinaire se tiendra en 2004.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille six cent cinquante euros.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentant, les jour, mois et an qu'en tête des présentes. Et après lecture, les comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. Lentzen, H. El-Sebaly, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 29 décembre 2003, vol. 426, fol. 34, case 8. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 15 janvier 2004.

H. Hellinckx.

(900928.3/242/158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 mars 2004.

**HERMITAGE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 62.970.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société  
qui s'est tenue en date du 8 septembre 2003 au siège social*

L'assemblée décide de reconduire les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une nouvelle période statutaire de six ans.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2009.

*Le Conseil d'Administration se compose de:*

- Mademoiselle Josiane Schmit, employée privée, demeurant à Lintgen.
- Monsieur Martin A. Rutledge, Chartered Accountant, demeurant à Monaco.
- Monsieur Patrick Haller, employé privé, demeurant à Imbringen.

*Le Commissaire aux Comptes est:*

GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., établie à Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2004, réf. LSO-AO02565. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* D. Hartmann.

(022447.3/806/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

**TRANSLUX PARTICIPATION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 65.452.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2004, réf. LSO-AO02556, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2004.

Signature.

(022384.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

---

**BROOK ROCK HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R. C. Luxembourg B 71.136.

Constituée suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 21 juillet 1999, acte publié au Mémorial C n° 808 du 29 octobre 1999, modifiée par acte devant le même notaire en date du 16 septembre 1999, acte publié au Mémorial C n° 902 du 29 novembre 1999 et modifiée par acte sous seing privé en date du 14 août 2001, acte publié au Mémorial C n° 133 du 24 janvier 2002, acte modifié pour la dernière fois par-devant M<sup>e</sup> Jean Seckler, en date du 19 décembre 2003, acte publié au Mémorial C n° 232 du 26 février 2004.

—  
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2004, réf. LSO-AO02407, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *BROOK ROCK HOLDINGS S.A.*

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

(022496.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

---

**BROOK ROCK HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R. C. Luxembourg B 71.136.

Constituée suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 21 juillet 1999, acte publié au Mémorial C n° 808 du 29 octobre 1999, modifiée par acte devant le même notaire en date du 16 septembre 1999, acte publié au Mémorial C n° 902 du 29 novembre 1999 et modifiée par acte sous seing privé en date du 14 août 2001, acte publié au Mémorial C n° 133 du 24 janvier 2002, acte modifié pour la dernière fois par-devant M<sup>e</sup> Jean Seckler, en date du 19 décembre 2003, acte publié au Mémorial C n° 232 du 26 février 2004.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2004, réf. LSO-AO02408, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *BROOK ROCK HOLDINGS S.A.*

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

(022497.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

---

**BROOK ROCK HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R. C. Luxembourg B 71.136.

Constituée suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 21 juillet 1999, acte publié au Mémorial C n° 808 du 29 octobre 1999, modifiée par acte devant le même notaire en date du 16 septembre 1999, acte publié au Mémorial C n° 902 du 29 novembre 1999 et modifiée par acte sous seing privé en date du 14 août 2001, acte publié au Mémorial C n° 133 du 24 janvier 2002, acte modifié pour la dernière fois par-devant M<sup>e</sup> Jean Seckler, en date du 19 décembre 2003, acte publié au Mémorial C n° 232 du 26 février 2004.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2004, réf. LSO-AO02409, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *BROOK ROCK HOLDINGS S.A.*

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

(022498.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

---

**MISTRAL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 87.422.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2004, réf. LSO-AO02259, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2004.

Signature.

(022717.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

**MISTRAL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 87.422.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue de façon extraordinaire en date du 8 mars 2004 que:

- les bilan et compte de pertes et profits pour la période du 17 mai 2002 (date de constitution de la société) au 31 décembre 2002 ont été approuvés par l'Assemblée Générale;

- décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002.

Luxembourg, le 8 mars 2004.

Pour extrait conforme

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2004, réf. LSO-AO02258. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(022718.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

**AMERADA HESS CAPITAL CORPORATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 79.729.

In the year two thousand and three, on the thirtieth day of December.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, (Luxembourg).

There appeared:

AMERADA HESS OIL AND GAS HOLDINGS INC, a company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Caledonian House, Jennett Street, P.O. Box 1043 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

represented by Mrs Solange Wolter-Schieres, employée privée, residing in Schouweiler,

by virtue of a proxy given on December 22, 2003.

This proxy, signed by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in its capacity as sole shareholder of AMERADA HESS CAPITAL CORPORATION, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall, incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, then notary residing in Hesperange, on December 8, 2000, published in the Mémorial C number 578 of July 27, 2001, registered with the Register of Commerce and Companies at Luxembourg under section B number 79.729 (the «Company»),

declaring to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda:*

1.- Transfer of the Company's registered office.

2.- Modification of Article 5, first paragraph, of the Company's by-law which henceforth will read as follows:

«**Art. 5. First paragraph.** The registered office of the company is in Luxembourg. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the associate.»

3.- Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following:

*First resolution*

The associate decides to transfer the registered office from L-5365 Munsbach 7, Parc d'Activité Syrdall, to L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer.

*Second resolution*

The associate decides to amend article 5, first paragraph of the articles of association, which henceforth will be read as follows:

«**Art. 5. First paragraph.** The registered office of the company is in Luxembourg. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the associates.»

*Costs and Expenses*

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at one thousand two hundred and forty Euros.

Whereof the present deed is drawn up in Mersch, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille trois, le trente décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

A comparu:

AMERADA HESS OIL AND GAS HOLDINGS INC, société de droit des Iles Cayman, ayant son siège social, Caledonian House, Jennett Street, P.O. Box 1043GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, représentée par Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler, en vertu d'une procuration donnée le 22 décembre 2003.

Laquelle procuration, signée par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associé unique de la société à responsabilité limitée AMERADA HESS Capital CORPORATION, S.à r.l., ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Hesperange, en date du 8 décembre 2000, publié au Mémorial C numéro 578 du 27 juillet 2001, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B 79.729 (la «Société»),

reconnaisant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

1.- Transfert du siège social de la société.

2.- Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'associé.»

3.- Divers

a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé décide de transférer le siège social de la société de L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall à L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer.

*Deuxième résolution*

L'associé décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à mille deux cent quarante Euros.

Dont acte fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la comparante connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Schieres, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 9 janvier 2004, vol. 426, fol. 53, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 18 février 2004.

H. Hellinckx.

(022206.3/242/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

**FORSETE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.  
R. C. Luxembourg B 88.864.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2004, réf. LSO-AO02261, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2004.

Signature.

(022719.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

---

**FORSETE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.  
R. C. Luxembourg B 88.864.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue de façon extraordinaire en date du 8 mars 2004 que:

- les bilan et compte de pertes et profits du 29 août 2002 (date de constitution) au 31 décembre 2002 ont été approuvés par l'Assemblée Générale;

- décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat pour la période du 29 août 2002 (date de constitution) au 31 décembre 2002.

Luxembourg, le 8 mars 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2004, réf. LSO-AO02260. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022720.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

---

**SOUTH POLE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 70.115.

Le bilan au 30 septembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2004, réf. LSO-AO02875, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

## AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats Reportés .....	- 219.137,26 EUR
- Résultats 2001 .....	- 386.678,01 EUR
- Report à nouveau .....	- 605.815,27 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2004.

Signature.

(022729.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

---

**SOUTH POLE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 70.115.

Le bilan au 30 septembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2004, réf. LSO-AO02878, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

## AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats Reportés .....	- 605.815,27 EUR
- Résultats 2002 .....	- 398.008,09 EUR
- Report à nouveau .....	- 1.003.823,36 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2004.

Signature.

(022733.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

---



**SLAP HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 70.114.

Le bilan au 30 septembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2004, réf. LSO-AO02901, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

**AFFECTATION DU RESULTAT**

- Résultats Reportés .....	- 186.058,70 EUR
- Résultats 2001.....	- 254.086,24 EUR
- Report à nouveau .....	- 440.144,94 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2004.

Signature.

(022746.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

**SLAP HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 70.114.

Le bilan au 30 septembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2004, réf. LSO-AO02903, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

**AFFECTATION DU RESULTAT**

- Résultats Reportés .....	- 440.144,94 EUR
- Résultats 2002.....	- 443.120,79 EUR
- Report à nouveau .....	- 883.265,73 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2004.

Signature.

(022749.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

**TARAKAN S.A., Société Anonyme,  
(anc. TARAKAN HOLDING S.A.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 83.753.

L'an deux mille trois, le onze décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding TARAKAN HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 83.753, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, le 14 août 2001, publié au Mémorial C numéro 207 du 6 février 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Rita Biltgen, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les trois cent dix (310) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Abandon du régime fiscal sur les sociétés anonymes holding régies par la loi du 31 juillet 1929 et adoption de l'objet social commercial général des sociétés de participations financières.

2.- Modification afférente des articles deux et onze des statuts.

3.- Modification de la dénomination sociale en TARAKAN S.A.

4.- Modification afférente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

5.- Acceptation de la démission de l'administrateur Madame Angela Cinarelli, employée privée, demeurant à Luxembourg.

6.- Nomination d'un nouvel administrateur.

7.- Acceptation de la démission du commissaire la société QUEEN'S HOLDINGS LLC.

8.- Nomination d'un nouveau commissaire.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal sur les sociétés anonymes holding régies par la loi du 31 juillet 1929, d'adopter un nouvel objet et de modifier en conséquence les articles deux et onze des statuts pour leur donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire de l'intermédiation sur les marchés.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»

«**Art. 11.** La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de TARAKAN HOLDING S.A. en TARAKAN S.A. et de modifier la première phrase de l'article premier des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>. Première phrase.**

Il existe une société anonyme sous la dénomination de TARAKAN S.A.»

*Troisième résolution*

L'assemblée décide d'accepter la démission de l'administrateur Madame Angela Cinarelli, employée privée, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal et lui confère entière décharge pour l'exécution de son mandat.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur:

Madame Patricia Jupille, employée privée, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur c'est à dire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2006.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide d'accepter la démission du commissaire la société QUEEN'S HOLDINGS L.L.C., Silverside Carr Executive Center, Suite 100, 501 Silverside Road, Wilmington, DE 19809, et lui confère entière décharge pour l'exécution de son mandat.

*Sixième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme nouveau commissaire:

TOWERBEND LIMITED, ayant son siège à Suite 3, 54-56 Marylebone Lane, London W1U 2NU, Royaume-Uni.

Le nouveau commissaire terminera le mandat de son prédécesseur c'est à dire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2006.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: L. Moreschi, S. Schieres, R. Biltgen, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 22 décembre 2003, vol. 426, fol. 27, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 18 février 2004.

H. Hellinckx.

(022188.3/242/91) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

**HIGEST S.A., Société Anonyme,  
(anc. TARAKAN S.A.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 83.753.

L'an deux mille trois, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TARAKAN S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 83.753, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, le 14 août 2001, publié au Mémorial C numéro 207 du 6 février 2002, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 11 décembre 2003, non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Frédérique Vigneron, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Rita Biltgen, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les trois cent dix (310) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Modification de la dénomination sociale en HIGEST S.A.

2.- Modification afférente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de TARAKAN S.A. en HIGEST S.A.

*Deuxième résolution*

Faisant suite à la première résolution, l'assemblée décide de modifier la première phrase de l'article premier des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

**«Art. 1<sup>er</sup>. Première phrase.**

Il existe une société anonyme sous la dénomination de HIGEST S.A.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. Vigneron, S. Schieres, R. Biltgen, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 31 décembre 2003, vol. 426, fol. 44, case 4. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): A. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 3 mars 2004.

H. Hellinckx.

(022203.3/242/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

**HIGEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 83.753.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 3 mars 2004.

H. Hellinckx.

(022204.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

**INVESTNET INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 71.815.

Par décision du Conseil d'Administration, lors de la réunion du 18 décembre 2003, il a décidé:  
de nommer Mme Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques, demeurant à Luxembourg, aux fonctions  
d'administrateur en remplacement de M. Stuart B. Townsend démissionnaire.

L'administrateur nouvellement nommé terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INVESTNET INTERNATIONAL S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2004, réf. LSO-AO00345. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022414.3/744/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

**CALCIPAR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.  
R. C. Luxembourg B 22.611.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société  
qui s'est tenue en date du 2 février 2004 au siège social*

L'assemblée décide de fixer le nombre des administrateurs à cinq.

L'assemblée décide de nommer Monsieur Denis Percheron, administrateur de Sociétés, demeurant à B-1180 Uccle,  
avenue des Aubépinés 165, aux fonctions d'administrateur de la société. Le mandat de Monsieur Denis Percheron arri-  
vera à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2006.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2004, réf. LSO-AO02562. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022438.3/806/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

**PME PRO WASH LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 147, route de Stavelot.  
R. C. Diekirch B 99.425.

## STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-six février.

Par-devant Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux.

A comparu:

Monsieur Hakan Cennetoglu, ouvrier-laveur de véhicules, né à Rocourt (B), le 1<sup>er</sup> janvier 1975, demeurant à B-4000  
Liège, rue Emile Vandervelde 326.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité  
limitée unipersonnelle qu'il va constituer par les présentes:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les  
lois y relatives, notamment la loi du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité unipersonnelle, ainsi que par  
les présents statuts.

Elle comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales; elle peut, à toute époque,  
comporter plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou de transmission totale ou partielle desdites parts ou  
de création de parts nouvelles, puis redevenir société unipersonnelle par la réunion de toutes les parts en une seule  
main.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de PME PRO WASH LUX, S.à r.l.

**Art. 3.** Le siège social de la société est établi à Weiswampach.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'associé  
ou des associés, selon le cas.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5.** La société a pour objet le lavage manuel de véhicules automobiles. Tout ce qui est directement ou indirecte-  
ment en relation avec l'objet.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières, se rattachent  
directement ou indirectement à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR), représenté par deux cent quarante-huit (248) parts sociales d'une valeur de cinquante euros (50,- EUR) chacune, entièrement souscrites par l'associé unique et intégralement libérées, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

**Art. 8. 1.** Cession et transmission en cas d'associé unique

Les cessions et transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

2. Cession et transmission en cas de pluralité d'associés

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Pour le sur-plus, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Lors d'une cession de parts, la valeur des actions correspond à la valeur comptable.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la société.

**Art. 10.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers de l'associé unique ou de l'un des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

**Art. 11.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixent leurs pouvoirs.

Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de ou des associés.

A moins que le ou les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 13.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 14.**

1.- Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à la collectivité des associés.

Les décisions de l'associé unique sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

2.- En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre deux mille quatre.

**Art. 16.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

**Art. 17.** L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, résultant des comptes annuels, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légal, jusqu'à ce que celui-ci atteigne le dixième du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou l'assemblée générale des associés.

**Art. 18.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives, ou à défaut, par ordonnance du président du tribunal de commerce compétent statuant sur requête de tout intéressé.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

**Art. 19.** Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, le ou les associés, selon le cas, se réfèrent aux dispositions légales.

*Constatation*

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée par la suite, ont été remplies.

*Frais*

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR).

Le notaire instrumentant a rendu les comparants attentifs au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social et agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, a pris les résolutions suivantes:

1.- L'associé unique, Monsieur Hakan Cennetoglu, se désigne lui-même comme gérant unique de la société pour une durée illimitée.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du gérant.

2.- L'adresse du siège social de la société est fixée à L-9991 Weiswampach, 147, route de Stavelot.

Dont acte, fait et passé à Clervaux, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. Cennetoglu, M. Weinandy.

Enregistré à Clervaux, le 2 mars 2004, vol. 353, fol. 42, case 5. – Reçu 124 euros.

*Le Receveur (signé): R. Schmit.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 4 mars 2004.

M. Weinandy.

(900970.3/238/115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 mars 2004.

**CASSIOPEA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 79.597.

L'an deux mille trois, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CASSIOPEA S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 79.597, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, le 22 novembre 2000, publié au Mémorial C numéro 550 du 19 juillet 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Frédérique Vigneron, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Rita Biltgen, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les trois cent vingt (320) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Augmentation du capital social à concurrence de deux cent soixante-huit mille Euros (EUR 268.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente-deux mille Euros (EUR 32.000,-) à celui de trois cent mille Euros (EUR 300.000,-) par incorporation au capital social du montant de deux cent soixante-huit mille Euros (EUR 268.000,-) prélevé sur les résultats reportés et par la création et l'émission de deux mille six cent quatre-vingts (2.680) actions nouvelles de cent Euros (EUR 100,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2.- Modification subséquente du premier alinéa de l'article 3 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière à pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux cent soixante-huit mille Euros (EUR 268.000) pour le porter de son montant actuel de trente-deux mille Euros (EUR 32.000,-) à celui de trois cent mille Euros (EUR 300.000,-) par incorporation au capital social du montant de deux cent soixante-huit mille Euros (EUR 268.000,-) prélevé sur les résultats reportés, par la création et l'émission de deux mille six cent quatre-vingts (2.680) actions nouvelles de cent Euros (EUR 100,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

En outre l'assemblée décide que les deux mille six cent quatre-vingts (2.680,-) seront attribuées gratuitement aux actionnaires actuels au prorata de leur participation dans le capital social.

La preuve de l'existence des résultats reportés a été rapportée au notaire instrumentant sur base d'un bilan intérimaire arrêté au 31 octobre 2003.

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article trois des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

**«Art. 3. Premier alinéa.**

Le capital social de la société est fixé à trois cent mille Euros (EUR 300.000,-), divisé en trois mille (3.000) actions de cent Euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. Vigneron, S. Schieres, R. Biltgen, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 31 décembre 2003, vol. 426, fol. 44, case 3. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): A. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 3 mars 2004.

H. Hellinckx.

(022178.3/242/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

**CASSIOPEA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 79.597.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 3 mars 2004.

H. Hellinckx.

(022180.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

**IXINA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 107, rue de l'Alzette.  
R. C. Luxembourg B 61.347.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 2 juin 2003*

- Démission de Messieurs Pierre Jeanmart Pierre, Frédéric Drion, Alain Bryssinck et Pierre Detry, de leur poste d'administrateur.

- Sont nommés en remplacement:

- Monsieur Alessandro Zakelj, demeurant à Udine - Viale del Ledra N120/02 (Italie);

- Monsieur Jean-Pierre Pont, demeurant à Douarnenez (F-29100) - 8, impasse Lancelot du Lac;

- Monsieur Loïc Paitel, demeurant à Quimper (F-29000), 33, Chemin de Ty Nevez Kerlagathu.

Leur mandat prendra fin à l'assemblée générale annuelle de l'an 2006.

*Procès-verbal du conseil d'administration tenu en date du 2 juin 2003*

- Est nommé administrateur-délégué de la société Monsieur Jean-Pierre Pont.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2004.

*Pour la société*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2004, réf. LSO-AO01949. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(022517.3/592/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

**HVB BANQUE LUXEMBOURG SOCIETE ANONYME, Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 4, rue Alphonse Weicker.

H. R. Luxemburg B 9.989.

Im Jahre zweitausendvier, den fünften März.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Bettingen, mit dem Amtswohnsitz in Niederanven.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft HVB BANQUE LUXEMBOURG SOCIETE ANONYME, mit Sitz in Luxemburg, 4, rue Alphonse Weicker, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 9.989, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Aktiengesellschaft HVB BANQUE LUXEMBOURG SOCIETE ANONYME wurde gegründet gemäss notarieller Urkunde vom 25. Februar 1972, veröffentlicht im Mémorial, Recueil C, Nummer 35 vom 17. März 1972.

Die Satzung wurde verschiedentlich abgeändert und zum letzten Mal gemäss Urkunde des Notar Frank Baden, mit Amtswohnsitz in Luxemburg, vom 20. September 2001 welche im Mémorial, Recueil C, Nummer 857 vom 8. Oktober 2001, veröffentlicht wurde.

Die Versammlung wird um 9.30 Uhr Minuten unter dem Vorsitz von Herrn Jost Loeschner, Justitiar, wohnhaft in Luxemburg eröffnet.

Der Vorsitzende benennt zum Schriftführer Herrn Peter Mertens, Bankangestellter, wohnhaft in Steinsel, Luxemburg.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Frau Chantal Jung-Baum, Bankangestellter, wohnhaft in Huncherange, Luxemburg.

Der Vorsitzende stellt unter Zustimmung der Versammlung fest:

Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

1. Vorverlegung des Datums der ordentlichen Generalversammlung der HVB BANQUE LUXEMBOURG des Geschäftsjahres 2004.

Die persönlich anwesenden und die rechtsgültig vertretenen Aktionäre sowie die Zahl ihrer Anteile gehen aus der Anwesenheitsliste hervor, welche von den anwesenden Aktionären, den Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre und den Mitgliedern des Büros der Generalversammlung unterzeichnet wurde. Diese Anwesenheitsliste bleibt gegenwärtiger Urkunde zusammen mit den rechtsgültig paraphierten Vollmachten beigefügt.

Sämtliche Anwesenden und vertretenen Aktionäre, die ihrerseits das gesamte Kapital der Gesellschaft repräsentieren, bekennen sich als ordnungsgemäß zu der außerordentlichen Generalversammlung geladen und bestätigen, von der Tagesordnung umfassend Kenntnis zu haben. Nach diesen Erklärungen faßt die Generalversammlung dann einstimmig folgenden Beschluß:

*Beschluss*

Gemäß der koordinierten Satzung der HVB BANQUE LUXEMBOURG SOCIETE ANONYME vom 25. Februar 1972 Artikel 15, findet die ordentliche Generalversammlung jeweils um fünfzehn Uhr am zweiten Mittwoch des Monats März statt.

Für das Jahr 2004 ergibt sich daher als Termin der 10. März 2004.

Auf Wunsch eines Aktionärs beschließen die Aktionäre der HVB BANQUE LUXEMBOURG hiermit einstimmig, die ordentliche Generalversammlung im Jahre 2004 auf den 5. März 2004 zehn Uhr zu verschieben.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung aufgehoben.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt am Gesellschaftssitz der Gesellschaft.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, haben die dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J. Loeschner, P. Mertens, C. Jung-Baum, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2004, vol. 142S, fol. 76, case 7. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 10. März 2004.

P. Bettingen.

(022247.3/202/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

**MORE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3440 Dudelange, 46, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxemburg B 42.173.

Le bilan au 31 décembre 2003, concernant la société MORE, société à responsabilité limitée, enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2004, réf. LSO-AO02460, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 12 mars 2004.

M. Stütz

*La gérante*

(022628.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.



**FINANZIERUNG UND INTERNATIONALE BERATUNG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 83.561.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société  
qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 18 février 2004 à 11.00 heures*

- L'assemblée accepte la démission de Monsieur Richard Lopes de son poste d'administrateur et administrateur-délégué et la nomination de Monsieur Pierre Aulner à ces mêmes postes.
- L'assemblée accepte le transfert du siège social du 25A, boulevard Royal L-2449 Luxembourg au 61, avenue de la Gare L-1611 Luxembourg.

Les résolutions ayant été adoptées à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.  
Luxembourg, le 18 février 2004.

*Pour la société*  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2004, réf. LSO-AO02588. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022494.3/850/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

**ROTAREX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7440 Lintgen, 24, route de Diekirch.  
R. C. Luxembourg B 30.984.

L'an deux mille trois, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ROTAREX S.A., ayant son siège social à L-7440 Lintgen, 24, rue de Diekirch, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 30.984, constituée suivant acte reçu en date du 4 juillet 1989 par Maître Joseph Elvinger, alors notaire de résidence à Dudelange, publié au Mémorial C numéro 344 du 23 novembre 1989, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 août 2001, publié au Mémorial C numéro 1047 du 21 novembre 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant à Junglinster.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Joseph Neyens, directeur financier, demeurant à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les soixante-cinq mille trois cent trente-trois (65.333) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Augmentation du capital social souscrit pour un montant de sept millions huit cent trente-trois mille trois cent soixante-quinze Euros (EUR 7.833.375,-) pour le porter de son montant actuel de huit millions cent soixante-six mille six cent vingt-cinq Euros (EUR 8.166.625,-) à seize millions d'Euros (EUR 16.000.000,-) par la création et l'émission de soixante-deux mille six cent soixante-sept (62.667) actions nouvelles.

2.- Souscription et libération des nouvelles actions partiellement par incorporation au capital:

d'un montant de EUR 833.375,- à prélever sur les primes d'émission,  
d'un montant de EUR 2.650.000,- à prélever sur les résultats reportés,  
d'un montant de EUR 3.350.000,- par apport en nature  
d'un montant de EUR 1.000.000,- par apport en espèces.

3.- Modification subséquente de l'article trois des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière à pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de sept millions huit cent trente-trois mille trois cent soixante-quinze Euros (EUR 7.833.375,-) pour le porter de son montant actuel de huit millions cent soixante-six mille six cent vingt-cinq Euros (EUR 8.166.625,-) à seize millions d'Euros (EUR 16.000.000,-) par la création et l'émission de

soixante-deux mille six cent soixante-sept (62.667) actions nouvelles ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (EUR 125,-) chacune.

#### *Souscription*

Les soixante-deux mille six cent soixante-sept (62.667) actions nouvelles ont été souscrites comme suit:

- à concurrence de six mille six cent soixante-sept (6.667) actions nouvelles ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (EUR 125,-) chacune, par les actionnaires actuels au prorata de leur participation dans le capital social et libérées par incorporation au capital social du montant de huit cent trente-trois mille trois cent soixante-quinze Euros (EUR 833.375,-) prélevé sur les primes d'émission.

La preuve des primes d'émission a été rapportée au notaire instrumentant sur base d'un bilan intérimaire arrêté au 30 septembre 2003;

- à concurrence de vingt et un mille deux cents (21.200) actions nouvelles ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (EUR 125,-) chacune, par les actionnaires actuels au prorata de leur participation dans le capital social et libérées par incorporation au capital social du montant de deux millions six cent cinquante mille Euros (EUR 2.650.000) prélevé sur les résultats reportés.

La preuve des résultats reportés a été rapportée au notaire instrumentant sur base du pré-dit bilan intérimaire arrêté au 30 septembre 2003;

- à concurrence de trente quatre mille huit cents (34.800) actions nouvelles ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (EUR 125,-) par l'actionnaire la société J.C.S. HOLDING S.A., ayant son siège à Holzem/Mamer, l'autre actionnaire minoritaire ayant renoncé dans la mesure nécessaire à son droit de souscription préférentiel.

#### *Libération*

Les trente-quatre mille huit cents (34.800) actions nouvelles ont été entièrement libérées par la société J.C.S. HOLDING S.A., prédésignée comme suit:

1.- vingt-six mille huit cents (26.800) actions nouvelles ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (EUR 125) par apport en nature à la Société de six cent trente-cinq (635) actions représentant cinquante virgule huit pour cent (50,8%) du capital social de la société STOPFILL S.A., ayant son siège à L-7505 Lintgen, 24, route de Diekirch.

L'apport ci-avant décrit fait l'objet d'un rapport du réviseur d'entreprises FIDUCIAIRE F. WINANDY & ASSOCIES S.A., 25, avenue de la Liberté, Luxembourg, établi en date du 23 décembre 2003 qui conclut comme suit:

#### *Conclusion:*

«A la suite de nos vérifications, nous sommes d'avis que:

l'apport est décrit de façon claire et précise;

les modes d'évaluation sont appropriés dans les circonstances données;

la valeur nette totale de EUR 3.350.000 de l'apport à laquelle conduit les modes d'évaluation décrits ci-dessus correspond au moins aux 26.800 actions d'une valeur nominale de EUR 125 chacune de ROTAREX S.A., à émettre en contrepartie.

Le présent rapport n'est réalisé qu'aux fins de conformités avec les articles 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, dans le cadre de l'augmentation de capital de ROTAREX S.A. décrite ci-dessus, et ne peut donc pas être utilisé, mentionné ou distribué à d'autres fins sans notre accord préalable.

Un exemplaire dudit rapport, après avoir été signé ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte.»

2.- huit mille (8.000) actions nouvelles ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (EUR 125,-) chacune par versement en espèces, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme d'un million d'Euros (EUR 1.000.000,-) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

#### **«Art. 3. Premier alinéa.**

Le capital social de la société est fixé seize millions d'Euros (EUR 16.000.000,-), représenté par cent vingt-huit mille (128.000) actions de cent vingt-cinq Euros (EUR 125,-) chacune»

#### *Référence à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971*

L'apport ci-avant décrit portant la participation à cent pour cent (100%) des actions émises par la société STOPFILL S.A., les parties se réfèrent à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, modifiée par la suite, qui prévoit l'exonération du droit d'apport proportionnel.

#### *Frais*

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge en raison du présent acte, approximativement à la somme de quatorze mille euros (EUR 14.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. Schieres, A. Siebenaler, J. Neyens, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 31 décembre 2003, vol. 426, fol. 47, case 1. – Reçu 10.000 euros.

Le Releveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 9 mars 2004.

H. Hellinckx.

(022220.3/242/112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

---

**ROTAREX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7440 Lintgen, 24, route de Diekirch.

R. C. Luxembourg B 30.984.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 9 mars 2004.

H. Hellinckx.

(022221.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

---

**SPORT CONSULTING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 82.822.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société  
qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 1<sup>er</sup> octobre 2003 à 11.00 heures*

L'assemblée accepte le transfert du siège social du 25A, boulevard Royal L-2449 Luxembourg au 61, avenue de la Gare L-1611 Luxembourg.

Les résolutions ayant été adoptées à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2003.

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2004, réf. LSO-AO02586. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(022499.3/850/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

---

**FLYDUTCH S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.

R. C. Luxembourg B 89.077.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 10 septembre 2002, acte publié au Mémorial C n° 1578 du 4 novembre 2002.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2004, réf. LSO-AO02212, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour FLYDUTCH S.A.*

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

(022511.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

---

**INDUSTRIE MAURIZIO PERUZZO - IMP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.

R. C. Luxembourg B 71.013.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 9 juillet 1999, acte publié au Mémorial C n° 784 du 21 octobre 1999, modifiée par-devant le même notaire, en date du 3 novembre 1999, acte publié au Mémorial C n° 52 du 17 janvier 2000, modifiée par-devant le même notaire, en date du 23 septembre 2003, acte publié au Mémorial C n° 1328 du 12 décembre 2003.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2004, réf. LSO-AO02214, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour INDUSTRIE MAURIZIO PERUZZO - IMP S.A.*

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

(022514.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

---

**CEC EUROPE, LLC & INVESTORS, S.E.C.S., Société en commandite simple.**

Registered office: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.  
R. C. Luxembourg B 94.367.

In the year two thousand and three, on the thirtieth day of December.  
Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, (Luxembourg).

There appeared:

CEC EUROPE, LLC a company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware (USA), having its registered office at Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA,  
represented by Mrs Solange Wolter-Schieres, employée privée, residing in Schouweiler,  
by virtue of a proxy given on

This proxy, signed by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, acting in its capacity as general partner of CEC EUROPE, LLC & INVESTORS, S.e.c.s., a société en commandite simple, having its registered office in L-5365 Munsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on March 24, 2003, published in the Mémorial C number 801 of July 30, 2003, registered with the Register of Commerce and Companies at Luxembourg under section B number 94 367 (the «Company»),

declaring to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda:*

- 1.- Transfer of the Partnership's registered office.
- 2.- Modification of Article 4, first paragraph, of the Partnership's by-law which henceforth will read as follows:

«**Art. 4. First paragraph.** The registered office of the Limited Partnership is established in Luxembourg.  
It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the general partner.»

- 3.- Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following:

*First resolution*

The general partner decides to transfer the registered office from L-5365 Munsbach 22, Parc d'Activité Syrdall, to L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.

*Second resolution*

The general partner decides to amend article 4, first paragraph of the articles of association, which henceforth will be read as follows:

«**Art. 4. First paragraph.** The registered office of the Limited Partnership is established in Luxembourg.  
It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the general partner.»

*Costs and expenses*

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at one thousand two hundred and forty Euro.

Whereof the present deed is drawn up in Mersch, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille trois, le trente décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

A comparu:

CEC EUROPE, LLC, une société constituée selon le droit de l'Etat de Delaware (USA), avec siège social à 1209, Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA,  
représentée par Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler,  
en vertu d'une procuration donnée le

Laquelle procuration, signée par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associé commandité de la société CEC EUROPE, LLC & INVESTORS, S.e.c.s, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 mars 2003, publié au Mémorial C numéro 801 du 30 juillet 2003, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B 94.367 (la «Société»),  
reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

- 1.- Transfert du siège social de la société en commandite simple.
- 2.- Modification du premier alinéa de l'article 4 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 4. Premier alinéa.** Le siège de la société en commandite simple est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré à tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'associé commandité.»

### 3.- Divers

a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé commandité décide de transférer le siège social de la société de L-5365 Munsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall à L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.

#### *Deuxième résolution*

L'associé commandité décide de modifier le premier alinéa de l'article quatre des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art.4. Premier alinéa.** Le siège de la société en commandite simple est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré à tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'associé commandité.»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à mille deux cent quarante Euros.

Dont acte fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la comparante connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Schieres, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 7 janvier 2004, vol. 426, fol. 50, case 10. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): A. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 18 février 2004.

H. Hellinckx.

(022356.3/242/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

---

### **CEC EUROPE, LLC & INVESTORS, S.E.C.S., Société en commandite simple.**

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.

R. C. Luxembourg B 94.367.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 18 février 2004.

H. Hellinckx.

(022358.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

---

### **PSL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 62.885.

#### **RECTIFICATIF**

Le soussigné Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), déclare par les présentes que dans un acte d'assemblée générale extraordinaire, décidant le transfert du siège social du Grand-Duché de Luxembourg à I-41013 Castelfranco Emilia (MO), actuellement à Via Dei Carrettieri nr. 17/a, (Italie), reçu par son ministère en date du 12 décembre 2003, enregistré à Grevenmacher, le 24 décembre 2003, vol. 525, fol. 52, case 1, pour compte de la société anonyme PSL S.A.,

ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur et ayant été inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés section B sous le numéro B 62.885, publié au Mémorial C numéro 202 du 18 février 2004,

il y a lieu de procéder à la rectification suivante suite à une erreur matérielle:

il faut lire dans la rubrique:

#### *«Douzième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme administrateur unique de la société à durée indéterminée:

Monsieur Paolo Vandelli, entrepreneur, demeurant à I-41013 Castelfranco Emilia, Modena, Via Zanasi nr. 5 (Italie).»

Junglinster, le 8 mars 2004.

J. Seckler.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2004, réf. LSO-AO01898. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(022626.2//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

---

**SAFE JOB PROMOTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>.

R. C. Luxembourg B 84.710.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 5 novembre 2001, acte publié au Mémorial C n° 448 du 20 mars 2002.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2004, réf. LSO-AO02216, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SAFE JOB PROMOTION, S.à r.l.*

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

(022516.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

**FINANCIERE IMMOBILIERE DE DEVELOPPEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 58.937.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 avril 1997, acte publié au Mémorial C n° 403 du 25 juillet 1997, modifiée par acte sous seing privé du 19 mai 2000, dont des extraits ont été publiés au Mémorial C n° 103 du 10 février 2001.

Le bilan au 31 mai 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2004, réf. LSO-AO02220, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour FINANCIERE IMMOBILIERE DE DEVELOPPEMENT S.A.*

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

(022518.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

**NAVISPORT S.C., Société Civile.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg E 268.

## STATUTS

1. Monsieur Jacques Pendaries demeurant à Miami (FL) 33139 USA 1500 Ocean Drive, ici représenté par Monsieur Enzo Liotino, directeur, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II

en vertu d'une procuration sous seing, donnée à Miami le 11 mars 2004.

2. Madame Maria Cecilia Torres Boganegra, demeurant à Miami (FL) 33139 USA 1500 Ocean Drive, ici représentée par Monsieur Enzo Liotino, directeur, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Miami le 11 mars 2004.

Laquelle personne comparante a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une Société Civile Familiale que les parties vont constituer entre elles:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une Société Civile régie par la loi de 1915 sur les Sociétés Commerciales et Civiles, telle qu'elle a été modifiée par les lois subséquentes et par les articles 1832 et suivants du Code Civil Luxembourgeois.**Art. 2.** La société a pour objet l'achat et l'utilisation, à des fins privées, de bateaux ou navires de plaisance.**Art. 3.** La dénomination est NAVISPORT S.C., Société Civile.**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg; il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg sur simple décision de l'assemblée générale.**Art. 5.** La société est constituée pour une durée indéterminée; elle pourra être dissoute par décision de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.**Art. 6.** Le capital social est fixé à trois cent mille euros (EUR 300.000,-) représenté par cent (100) parts de trois mille euros (EUR 3.000,-) chacune.

Le capital a été souscrit comme suit:

1) Monsieur Jacques Pendaries, prénommé, quatre-vingt-dix-neuf parts . . . . . 99 parts

2) Madame Maria Cecilia Torres Boganegra, prénommée, une part . . . . . 1 part

Total: cent parts . . . . . 100 parts

Les souscripteurs déclarent avoir libéré leurs souscriptions en espèces de sorte que la somme de trois cent mille euros (EUR 300.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

**Art. 7.** Les parts sont librement cessibles entre associés. Elles sont incessibles entre vifs pour cause de décès à des tiers non associés sans l'accord unanime de tous les associés restants. En cas de transfert par l'un des associés de ses parts sociales, les autres associés bénéficieront d'un droit de préemption sur ses parts, à un prix fixé entre associés et agréés d'année en année lors de l'assemblée générale statuant le bilan et le résultat de chaque exercice. Le droit de préemption s'exercera par chaque associé proportionnellement à sa participation au capital social. En cas de renonciation d'un associé à ce droit de préemption, sa part profitera aux autres associés dans la mesure de leur quote-part dans le capital restant.

**Art. 8.** Le décès ou la déconfiture de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la société. Si les associés survivants n'exercent pas leur droit de préemption en totalité, la société continuera entre les associés et les héritiers de l'associé décédé. Toutefois, les héritiers devront, sous peine d'être exclus de la gestion et des bénéfices jusqu'à régularisation, désigner dans les quatre mois du décès l'un d'eux ou un tiers qui les représentera dans tous les actes intéressant la Société.

**Art. 9.** La Société est administrée par un ou plusieurs administrateurs, associés ou non, nommés, pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée ordinaire des associés, et toujours révocable(s) par elle.

Le nombre d'administrateurs, leur rémunération, la durée de leur mandat et leur pouvoirs sont fixés par l'assemblée ordinaire des associés.

**Art. 10.** Le bilan est soumis à l'approbation des associés, qui décident de l'emploi des bénéfices. Les bénéfices sont répartis entre associés en proportion de leurs parts sociales.

**Art. 11.** Les engagements des associés à l'égard des tiers sont fixés conformément aux articles y relatifs du Code Civil. Les pertes et dettes de la Société sont supportées par les associés en proportion du nombre de leurs parts dans la Société.

**Art. 12.** L'assemblée des associés se réunit aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent sur convocation du ou d'un des gérants ou sur convocation d'un des associés, moyennant notification écrite de la date, du lieu et de l'heure de l'assemblée à chaque associé et gérant au moins huit jours avant l'assemblée.

Cette notification sera donnée en personne ou par courrier ordinaire, télex, télégramme, télécopie ou par toute autre transmission écrite.

Les convocations contiendront l'ordre du jour de l'assemblée. Toutefois, pour autant que tous les associés et gérants soient présents ou représentés et d'accord à ce sujet, des questions ne figurant pas à l'ordre du jour peuvent être valablement discutées et votées.

**Art. 13.** Les associés se réunissent chaque année en assemblée générale endéans les six mois de la clôture de l'exercice social.

**Art. 14.** L'assemblée générale statue valablement sur tous les points de l'ordre du jour et ses décisions sont prises à simple majorité des voix des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix. Toutes modifications des statuts doivent être décidées à l'unanimité des associés.

**Art. 15.** En cas de dissolution de la Société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs dont elle détermine les pouvoirs.

Le produit net de la liquidation, après le règlement de tous les engagements, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.
2. Sont nommés administrateurs avec les pouvoirs y afférents:
  - Monsieur Robert Hoegen, demeurant professionnellement à F-06400 Cannes, 57, La Croisette, responsable des activités en relation avec l'article 2 des statuts, qui peut engager la Société avec sa seule signature.
  - Monsieur Pierre Tholl, demeurant professionnellement à L-1413 Luxembourg, 1, Place Dargent, responsable pour les affaires administratives au Luxembourg, qui peut engager la Société pour ces affaires administratives avec sa seule signature.
  - Monsieur Enzo Liotino, demeurant professionnellement à L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II, responsable pour les affaires financières, qui peut engager la Société avec sa seule signature.
3. Le mandat d'administrateur ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2005.
4. Le siège social de la Société est fixé à L-1840 Luxembourg 32, boulevard Joseph II.

Lu, accepté et signé les parties intervenantes.

Fait en quatre exemplaires à Luxembourg, le 15 mars 2004.

E. Liotino.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2004, réf. LSO-AO03029. – Reçu 1.731 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

**FC UNA STRASSEN, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-8018 Strassen, 11, rue du Cimetière.

R. C. Luxembourg F 442.

## STATUTS

En l'an deux mille trois, le 7 du mois de juillet a été formée par les membres du FC UNA STRASSEN une association sportive sous le nom FC UNA STRASSEN, A.s.b.l.

Lors d'une Assemblée générale en date du 7 juillet 2003, les présents statuts ont été présentés aux membres du club et approuvés par ladite assemblée.

**Titre I<sup>er</sup>.- Dénomination, Siège, Durée, Objet, But et Composition**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une association sans but lucratif sous la dénomination FC UNA STRASSEN, le tout conformément à la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

- Le siège est fixé à L-8018 Strassen, 11, rue du Cimetière.
- La durée de l'association est illimitée.

**Art. 2.** L'association a pour objet la création d'équipes de football de toutes catégories d'âge afin d'exercer le sport du football au niveau compétitif.

**Art. 3.** Pour atteindre son but, elle peut créer, gérer, reprendre toutes oeuvres, faire toutes acquisitions opportunes et prendre d'une manière quelconque toutes initiatives poursuivant le même but. Elle s'interdit toute discussion politique ou confessionnelle.

**Art. 4.** L'association se compose:

1. d'administrateurs,
2. de membres actifs (joueurs et non joueurs),
3. de membres donateurs,
4. de membres honoraires,
5. de différentes commissions, composées chacune de 11 membres au maximum.

Les membres donateurs et membres honoraires peuvent être des personnes physiques ou morales.

Le nombre des membres de l'association ne peut être inférieur à trois.

**Titre II.- Admission, Démission, Cotisations**

**Art. 5.** Toute personne manifestant sa volonté d'adhérer au FC UNA STRASSEN en observant les présentes dispositions, peut devenir membre. Le Conseil d'administration décide souverainement des adhésions des membres actifs et membres donateurs, ainsi que de la constitution de commissions. Le refus d'admission ne doit pas être motivé.

Tous les membres ayant payé leur cotisation annuelle, jouissent des mêmes droits et avantages lors de l'Assemblée générale, les restrictions concernant certains membres sont énumérées dans les statuts internes de l'association. Seuls les administrateurs représentent cependant l'association devant la loi et doivent remplir les obligations définies par la loi précitée du 21 avril 1928, une liste des membres du Conseil d'administration doit, conformément à l'article 10 de la loi, être tenue à jour et déposée en bonne et due forme aux registres établis à cette fin et ceci endéans un mois après l'assemblée générale ordinaire.

**Art. 6.** La qualité de membre se perd:

- par démission écrite adressée au Conseil d'administration,
- le non-paiement de la cotisation,
- par exclusion prononcée par l'Assemblée générale sur rapport du Conseil d'administration.

**Art. 7.** Les cotisations annuelles à payer par les membres définies dans l'article 4 des présents statuts sont fixées chaque année par l'Assemblée générale.

Le montant de la cotisation ordinaire est fixée par la décision majoritaire de l'Assemblée générale sur proposition du Conseil d'administration.

Il ne peut être supérieur à 150,- EUR (cent cinquante euros).

**Titre III.- Le Conseil d'Administration**

**Art. 8.** L'association est placée sous la direction et la gestion d'un Conseil d'administration composé de trois membres au moins et de onze au maximum.

Les membres du Conseil d'administration sont élus par l'Assemblée générale ordinaire pour une durée de 2 ans, renouvelable infiniment.

Le président est élu les années paires, le secrétaire les années impaires.

La moitié des autres membres du Conseil d'administration est chaque année démissionnaire. A la fin de leur mandat, les membres du Conseil d'Administration sont rééligibles.

Ils peuvent être révoqués par une Assemblée générale ordinaire ou extraordinaire.

**Art. 9.** Le président est élu en un tour de scrutin par l'Assemblée générale, à la majorité simple des voix exprimées. La durée du mandat est de deux ans. D'autres postes peuvent être créés suivant les besoins de la gestion par le Conseil d'administration.

**Art. 9bis.** Toute personne membre du FC UNA STRASSEN peut devenir membre du Conseil d'administration par simple cooptation par ce dernier.



Les postes de président, vice-président, secrétaire et trésorier ne peuvent néanmoins pas être attribués par cooptation.

Ce principe connaît exception dans 3 cas:

- Empêchement pour cause de maladie prolongée,
- Décès,
- Démission,

de la personne occupant un des postes susvisés pendant la période située entre deux assemblées générales ordinaires.

Dans les hypothèses précitées, il ne peut être procédé provisoirement au remplacement de la personne défaillante que par cooptation au sein même du conseil d'administration c-à-d la personne cooptée au poste vacant doit être un membre du conseil d'administration légitimement élu, conformément à l'article 8 des présents statuts.

La personne ainsi cooptée occupera provisoirement son nouveau poste jusqu'à la prochaine Assemblée générale ordinaire où le prédit poste sera à nouveau déclaré vacant.

**Art. 10.** Le président dirige les travaux de l'association. Il préside les débats du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale. En cas d'empêchement, il sera remplacé par le vice-président ou à défaut, il sera désigné un remplaçant pour cette occasion par les administrateurs présents.

**Art. 11.** Le Conseil d'administration se réunira sur convocation du président. Il devra le convoquer à la demande de la moitié des administrateurs.

**Art. 12.** Les décisions du Conseil d'administration sont valablement prises si la moitié de ses membres est présente ou représentée par procuration conférée à un autre membre présent. Elles seront prises à la majorité des voix présentes, en cas de partage, la voix du président ou de son remplaçant est prépondérante.

**Art. 13.** Ce sont les seules signatures du président et du secrétaire (ou de leurs remplaçants respectifs) qui engageront juridiquement l'association.

**Art. 14.** Le Conseil d'administration a les pouvoirs d'administration et de gestion les plus étendus pour la marche des affaires courantes de l'association; tout ce qui n'est pas réservé à d'autres organes de l'association par la loi ou par les statuts est de sa compétence.

Lui seul pourra ester en justice et toutes les actions judiciaires seront intentées et poursuivies au nom du président du Conseil d'administration.

**Art. 15.** Les candidatures pour l'adhésion au Conseil d'administration doivent être adressées au secrétariat de l'association avant l'Assemblée générale.

**Art. 16.** L'année comptable commence le 15 juin. Le Conseil d'administration dresse le bilan des recettes et dépenses et le soumet à l'Assemblée générale avec le budget pour l'exercice suivant aux fins d'approbation et de décharge. Le trésorier désigné par le Conseil d'administration est chargé de la gestion financière de l'association.

#### **Titre IV.- L'Assemblée Générale**

**Art. 17.** L'Assemblée générale ordinaire aura lieu au courant de la première quinzaine du mois de juillet. Elle est régulièrement constituée et elle peut délibérer valablement quel que soit le nombre des membres présents.

**Art. 18.** La convocation à l'Assemblée générale ordinaire ou extraordinaire se fera soit par voie de courrier à la poste, soit par voie d'affichage public ou soit par publication dans la presse avec l'ordre du jour deux semaines avant la date fixée. L'ordre du jour, le lieu et la date de l'Assemblée générale seront fixés par le Conseil d'administration.

**Art. 19.** Le Conseil d'administration a le droit de convoquer à tout moment une Assemblée générale. Il a l'obligation de la convoquer dans un délai d'un mois sur demande écrite de 1/5 des membres de l'association.

**Art. 20.** L'Assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus. Elle a notamment le droit:

- de modifier les statuts et de prononcer la dissolution de l'association.
- de nommer et de révoquer les administrateurs, d'approuver ou de rejeter le budget annuel.
- de décider de toute fusion avec une autre association et ceci par la biais d'une résolution prise à la majorité simple des membres présents.

#### **Titre V.- La Dissolution de l'Association**

**Art. 21.** La dissolution de l'association ne pourra être prononcée qu'à la majorité des 2/3 des membres de l'association ayant le droit de vote. En cas de dissolution de l'association pour quelque motif que ce soit, les fonds de l'association, après acquittement du passif, seront affectés à une organisation d'utilité publique déclarée par la loi comme telle.

#### **Titre VI.- Responsabilité civile et divers**

**Art. 22.** L'association décline toute responsabilité au sujet des accidents ou incidents qui pourraient se produire à l'occasion des épreuves, réunions organisées par lui ou toute autre manifestation organisée par ses membres ou sous son patronage.

**Art. 23.** Tous les cas non prévus par la loi, les statuts ou le statut interne sont tranchés par le Conseil d'administration.

Strassen, le 7 juillet 2003.

*Conseil d'Administration*

Signatures

*Membres du Conseil d'Administration*

Président:

Monsieur Léon Hilger, né le 29 janvier 1963 à Luxembourg, employé privé, demeurant à L-3318 Bergem, 6, op Felsduerf.

Vice-président:

Monsieur Romain Huberty, né le 17 novembre 1960 à Esch-sur-Alzette, employé privé, demeurant à L-3314 Bergem, 20, rue des Fleurs.

Secrétaire:

Monsieur Gilbert Winandy, né le 25 septembre 1959 à Luxembourg, fonctionnaire, demeurant à L-6913 Roodt-sur-Syre, 31, rue Aloyse Hoffmann.

Trésorier:

Monsieur Fernand Fischer, né le 7 avril 1955 à Luxembourg, employé privé, demeurant à L-8092 Bertrange, 30, rue Schauwenburg.

Membres:

- Monsieur Jean-Marie Durrer, né le 15 mai 1949 à Luxembourg, professeur, demeurant à L-8019 Strassen, 80, rue du Bois;

- Monsieur Henri Gresset, né le 18 juillet 1950 à Luxembourg, employé privé, demeurant à L-8008 Strassen, 128A, route d'Arlon;

- Monsieur François Lacour, né le 2 mai 1946 à Luxembourg, retraité, demeurant à L-1323 Luxembourg, 12, rue des Champs;

- Monsieur Alex Penning, né le 30 janvier 1975 à Luxembourg, avocat, demeurant à L-8041 Strassen, 95, rue des Romains.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2004, réf. LSO-AO01754. – Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022649.3/000/144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

**NORWOOD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 99.496.

In the year two thousand and three, on the fifteenth December.

Before Us, Maître Georges d'Huart, notary residing in Pétange.

There appeared:

1. Mr Grönvalls Lars, Director, born on 10th June, 1953 in U Hubbo, and residing in Rosenvägen 4, SWE 722 31 Västeras, hereby represented by Ms Caroline Moulin, private employee, born on 27th April, 1977 and professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Västeras, on 5th September, 2003;

2. Mr Lundberg Hans, Director, born on 20th December, 1954 in E Atwid, and residing in Isälsvägen 8, SWE 722 31 Västeras, hereby represented by Ms Caroline Moulin, private employee, born on 27th April, 1977 and professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Västeras, on 5th September, 2003;

3. Mr Tilstam Rolf, Director, born on 11th November, 1953 in U Västeras, and residing in Stigbergsgatan 8, SWE 723 41 Västeras, hereby represented by Ms Caroline Moulin, private employee, born on 27th April, 1977 and professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Västeras, on 5th September, 2003.

Said proxies after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party, acting *ès qualités*, intends to incorporate a société à responsabilité limitée, the Articles of which it has established as follows:

**Title I.- Form - Object - Name - Registered office - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a société à responsabilité limitée which will be governed by actual laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies as modified.

**Art. 2.** The object of the Company is to perform in Luxembourg as well as abroad, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions which are directly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies whose object is the performance of any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose. The Company shall be considered as a «Société de Participations Financières» according to the applicable provisions.

The Company may take participating interests by any means in any business, undertakings or companies having the same, analogous or connected object or which may favour its development or the extension of its operations.

**Art. 3.** The Company is incorporated under the name of NORWOOD, S.à r.l.

**Art. 4.** The Company has its Head Office in the City of Luxembourg. The Head Office may be transferred to any other place within the municipality by a decision of the Board of Directors.

**Art. 5.** The Company is constituted for an undetermined period.

## Title II.- Capital - Shares

**Art. 6.** The Company's capital is set at fifteen thousand (15,000.-) euros (EUR), represented by one hundred and fifty (150) shares of a par value of hundred (100.-) euros (EUR) each, all fully subscribed and entirely paid up. Each share confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 7.** Shares may be freely transferred by a sole member to a living person or persons including by way of inheritance or in the case of liquidation of a husband and wife's joint estate.

If there is more than one member, the shares are freely transferable among members. In the same way they are transferable to non-members but only with the prior approval of the members representing at least three quarters of the capital. In the same way the shares shall be transferable to non-members in the event of death only with the prior approval of the owners of shares representing at least three quarters of the rights owned by the survivors. In the case of a transfer in accordance with the provisions of Article 189 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, the value of a share is based on the average balance sheet of the last three years and, in case the Company counts less than three financial years, it is established on basis of the balance sheet of the last year or of those of the last two years.

## Title III.- Management

**Art. 8.** The Company is administered by a Board of three Directors, appointed by the General Meeting of the Shareholders which shall decide on the remuneration and the terms and conditions of appointment of each of the Directors. Each Director will receive an A or B signatory power. The Directors need not be shareholders. The General Meeting of Shareholders may at any time and without cause revoke and replace any of the Directors.

The Board of Directors may appoint from among its members a Chairman. It may further appoint a Secretary, either a Director or not, who shall be in charge of keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors.

The Chairman, if any, will preside at all meetings of shareholders and of the Board of Directors. In his absence, the General Meeting of Shareholders or, as the case may be, the Board of Directors will appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at such meeting.

Meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any other two members of the Board of Directors.

The Directors will be convened separately to each meeting of the Board of Directors. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least a two days' written notice of Board of Directors' meetings shall be given. The meeting will be duly held without prior notice if all the Directors are present or duly represented. The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice. Meetings are held, as a rule, in the City of Luxembourg.

The notice may be waived by the consent in writing or by telefax or telegram or telex of each Director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telefax or telegram or telex another Director as his proxy.

A Director may represent more than one of his colleagues at a meeting of the Board of Directors.

A Director may participate in any meeting of the Board of Directors by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation to a conference call initiated and chaired by a Luxembourg resident Director is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

The Board of Directors can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

Circular resolutions signed by all the Directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

In dealing with third parties, the Board of Directors, shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the Company's objects and further provided the terms of this Article 8 shall be complied with.

All powers not expressly reserved by law or by the present Articles of Association to the General Meeting of Shareholders fall within the scope of the competence of the Board of Directors. The Company shall be bound by the dual signature of any one A Director together with any one B Director. The shareholders may appoint from among the members of the Board of Directors one or several general Directors who may be granted the powers to bind the Company by their respective sole signature, provided they act within the powers vested in the Board of Directors.

The Board of Directors may subdelegate his/their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The Board of Directors will determine the agent(s)' responsibilities and his/their remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

The decisions of the Board of Directors will be recorded in minutes to be inserted in a special register and signed by the Chairman or by the Secretary. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by the Secretary.

The Board of Directors may delegate part of its powers to one or more of its members. It may further appoint proxies for specific transactions and revoke such appointments at any time.

The effective place of management shall be Luxembourg. All management activities shall, as a rule, be carried out in or from Luxembourg.

**Art. 9.** The Directors assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, so long as such commitment is in compliance with the Articles of Association of the Company as well as the applicable provisions of the Law.

#### **Title IV.- Decisions of the members - Collective - Decisions of the members**

**Art. 10.** The members exercise the powers devolved to a meeting of members by the dispositions of section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the Directors are taken by the members. In the case of more than one member the decisions which exceed the powers of the Directors shall be taken by the meeting.

#### **Title V.- Financial year - Balance sheet - Distributions**

**Art. 11.** The Company's financial year runs from the first of January of each year to the thirty-first of December of the year.

**Art. 12.** Each year, as of the thirty-first of December, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company. Every year five percent of the net annual profit of the Company shall be transferred to the Company's legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason whatsoever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five percent annual contribution shall be resumed until such one tenth proportion is restored. The excess is attributed to the sole member or distributed among the members if there is more than one. However, the sole member or, as the case may be, a meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of any reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

#### **Title VI.- Dissolution**

**Art. 13.** The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member. In the event of the dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by the Directors in office or failing them by one or more liquidators appointed by the sole member or by a general meeting of members. The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers in the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities shall be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the shares they hold.

#### **Title VII.- General provisions**

**Art. 14.** For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the members shall refer to the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended.

##### *Subscription and Payment*

All the shares have been entirely subscribed by:

1. Mr Grönvalls Lars, prenamed. ....	90 shares
2. Mr Lundberg Hans, prenamed .....	30 shares
3. Mr Tilstam Rolf, prenamed. ....	30 shares
	150 shares

They have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of fifteen thousand (15,000.-) Euros (EUR) is as of now at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

##### *Transitory provision*

The first financial year shall begin today and finish on December 31st, 2004.

##### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand four hundred (1,400.-) Euros (EUR).

##### *Resolutions*

Immediately after the incorporation of the Company, the members, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

- 1) The following are appointed Directors of the Company for an unlimited period:
  - a) Mr Grönvalls Lars, prenamed, who has a A signatory power.
  - b) Mr Yves Mertz, commercial engineer, professionally residing in Luxembourg, who has a B signatory power.
  - c) Mr Maurice Houssa, private employee, professionally residing in Luxembourg, who has a B signatory power.
 The Company is validly bound by the signature of two Directors whereof one A Director.
- 2) The Company shall have its registered office at L-1235, 5, rue Emile Bian.

In faith of which We, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg City, on the day and year named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the appearer's proxyholder, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille trois, le quinze décembre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

1. Monsieur Grönvalls Lars, directeur, né le 10 juin 1953 à U Hubbo (Suède), et demeurant à Rosenvägen 4, SWE 722 31 Västeras, ici représentée par Mademoiselle Caroline Moulin, employée privée, née le 27 avril 1977 et demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Västeras, le 5 septembre 2003.

2. Monsieur Tilstam Rolf, directeur, né le 11 novembre 1953 à U Västeras (Suède), et demeurant à Stigbergsgatan 8, SWE 723 41 Västeras, ici représentée par Mademoiselle Caroline Moulin, employée privée, née le 27 avril 1977 et demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Västeras, le 5 septembre 2003.

3. Monsieur Lundberg Hans, directeur, né le 20 décembre 1954 à E Atwid (Suède), et demeurant à Isälsvägan 8, SWE 722 31 Västeras, ici représentée par Mademoiselle Caroline Moulin, employée privée, née le 27 avril 1977 et demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Västeras, le 5 septembre 2003.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Laquelle comparante, agissant ès qualités, a déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée dont les statuts sont arrêtés comme suit:

#### **Titre I<sup>er</sup>. - Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

**Art. 2.** La Société a pour objet tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières». La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

**Art. 3.** La Société prend la dénomination de NORWOOD, S.à r.l.

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il pourra être transféré en tout autre lieu de la même commune par une décision du Conseil de Gérance.

**Art. 5.** La durée de la Société est illimitée.

#### **Titre II.- Capital - Parts**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à quinze mille (15.000,-) euros (EUR), représenté par cent cinquante (150) parts sociales d'une valeur nominale de cent (100,-) euros (EUR) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

**Art. 7.** Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par les associés comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En cas de cession conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la valeur d'une part est évaluée sur base du bilan moyen des trois dernières années et, si la Société ne compte pas trois exercices, le prix est établi sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

#### **Titre III.- Gérance**

**Art. 8.** La Société est administrée par un conseil de gérance composé de trois membres et nommés par l'Assemblée Générale des Associés qui décide également de leur rémunération et des modalités de désignation de chacun des gérants. Chaque gérant nommé se verra attribuer un pouvoir de signature A ou B. Les gérants n'ont pas besoin d'être

associés. L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer n'importe lequel des gérants.

Le Conseil de Gérance élit un Président parmi ses membres. Il peut désigner un Secrétaire, gérant ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance.

Le Président présidera toutes Assemblée Générale des Associés et toutes réunions du Conseil de Gérance le cas échéant. En son absence, l'Assemblée Générale des Associés, respectivement le Conseil de Gérance choisira une autre personne en tant que président pro tempore à la majorité des membres présents ou représentés.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le Président ou, à son défaut, par deux autres membres du Conseil.

Les gérants sont convoqués séparément à chaque réunion du Conseil de Gérance. Excepté les cas d'urgence qui seront spécifiés dans la convocation ou sur accord préalable de tous les membres, la convocation écrite devra respecter un délai d'au moins deux jours avant la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du Conseil de Gérance seront tenues au lieu, heure et jour indiqués dans la convocation et seront, en principe, tenues dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être renoncé à la convocation de l'accord de chaque gérant donné par lettre, téléfax, télégramme ou télex.

Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues en des lieux et temps spécifiés dans un document préalablement approuvé par une résolution du Conseil de Gérance.

Chaque gérant peut agir à toute réunion du Conseil de Gérance en désignant par lettre, téléfax, télégramme ou télex un autre gérant comme son mandataire.

Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues à une réunion du Conseil de Gérance.

Les gérants peuvent participer à toutes réunions du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant demeurant au Luxembourg sera équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, téléfax ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Vis-à-vis des tiers, le Conseil de Gérance, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société, sous réserve du respect des dispositions du présent article 8.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'Assemblée Générale des Associés sont de la compétence du Conseil de Gérance. La Société sera engagée par la double signature d'un gérant disposant d'un pouvoir de signature A conjointement avec un gérant disposant d'un pouvoir de signature B. L'Assemblée Générale des Associés peut élire parmi les membres du Conseil de Gérance un ou plusieurs gérants délégués qui auront le pouvoir d'engager la Société par leur seule signature, pourvu qu'ils agissent dans le cadre des compétences du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance peut sous déléguer ses pouvoirs pour des tâches particulières à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le Conseil de Gérance, déterminera la responsabilité du ou des mandataires(s) et sa ou leur rémunération (s'il en existe une), la durée du mandat ainsi que toute autre condition du mandat.

Les délibérations du Conseil de Gérance sont relatées dans des procès-verbaux insérés dans des registres spéciaux et signés par le Président ou par le Secrétaire. Toutes procurations y resteront annexées.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou par le Secrétaire.

Le Conseil de Gérance peut déléguer pour partie ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut par ailleurs désigner des mandataires spéciaux pour des transactions déterminées et révoquer de tels mandataires à tout moment.

La Société sera gérée exclusivement et effectivement à partir de Luxembourg. Tous les actes de gestion seront posés à ou à partir de Luxembourg.

**Art. 9.** Les gérants ne contractent en raison de leur position, aucune responsabilité personnelle pour un engagement valablement pris par eux au nom de la Société, aussi longtemps que cet engagement est conforme aux statuts de la Société et aux dispositions applicables de la Loi.

#### **Titre IV.- Décisions des associés - Décisions - Collectives d'associés**

**Art. 10.** Les associés exercent les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prisés par les associés. En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

### **Titre V.- Année sociale - Bilan - Répartitions**

**Art. 11.** L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 12.** Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins de un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée. Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

### **Titre VI.- Dissolution**

**Art. 13.** La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un (ou plusieurs liquidateurs) nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

### **Titre VII.- Dispositions générales**

**Art. 14.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés s'en réfèrent à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

#### *Souscription et Libération*

Les nouvelles parts sociales ont été entièrement souscrites par:

1) M. Grönvalls Lars, prénommé, .....	90 parts sociales
2) M. Tilstam Rolf, prénommé, .....	30 parts sociales
3) M. Lundberg Hans, prénommé, .....	30 parts sociales
	150 parts sociales

Elles ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de quinze mille (15.000,-) euros (EUR) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le reconnaît expressément.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2004.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille quatre cents euros (1.400,-) EUR.

#### *Résolutions*

Et à l'instant les associés, représentant la totalité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés membres du Conseil de Gérance pour une durée indéterminée:

a) Monsieur Grönvalls Lars, prénommé disposant d'un pouvoir de signature A;

b) Monsieur Mertz Yves, ingénieur commercial, demeurant professionnellement à Luxembourg, disposant d'un pouvoir de signature B;

c) Monsieur Maurice Houssa, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, disposant d'un pouvoir de signature B.

La société est valablement engagée par toute signature de deux gérants dont une signature de gérant A.

2) Le siège de la Société est fixé à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

Dont acte, le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête du comparant le présent acte de constitution est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Moulin, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 décembre 2003, vol. 894, fol. 20, case 3. – Reçu 150 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pétange, le 14 janvier 2004.

Pour expédition conforme

G. d'Huart

Notaire

(022592.3/207/342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

**MFR CASTEL ROMANO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>.

R. C. Luxembourg B 88.841.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 23 août 2002, acte publié au Mémorial C n° 1518 du 22 octobre 2002.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2004, réf. LSO-AO02221, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour MFR CASTEL ROMANO, S.à r.l.*

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

(anc. KPMG FINANCIAL ENGINEERING, S.à r.l.)

Signature

(022519.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

---

**JEX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>.

R. C. Luxembourg B 91.829.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 janvier 2003, acte publié au Mémorial C n° 320 du 25 mars 2003.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2004, réf. LSO-AO02222, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour JEX, S.à r.l.*

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

(anc. KPMG FINANCIAL ENGINEERING, S.à r.l.)

Signature

(022521.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

---

**IMMOBILIERE SANDWEILER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7216 Bereldange, 14, rue de Bour.

R. C. Luxembourg B 39.186.

**DISSOLUTION**

L'an deux mille quatre, le vingt-neuf janvier.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Roger Muller, commerçant, demeurant à Neuhaeusgen,
- 2.- Monsieur Paul Muller, commerçant, demeurant à Bettembourg, ici représenté par Monsieur Roger Muller, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé.
- 3.- Monsieur Léon Muller, fonctionnaire, demeurant à Itzig, ici représenté par Monsieur Roger Muller, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé.
- 4.- Monsieur André Lefèvre, architecte, demeurant à Beringerberg/Mersch, ici représenté par Monsieur Roger Muller, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé.
- 5.- Monsieur Klaus Schmitz, ingénieur, demeurant à Mersch, ici représenté par Monsieur Roger Muller, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont exposé au notaire instrumentaire:

Que la société à responsabilité limitée IMMOBILIERE SANDWEILER, S.à r.l., ci-après «la Société», avec siège social à L-7216 Bereldange, 14, rue de Bour, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 39.186, a été constituée suivant un acte reçu par le notaire Georges d'Huart, de résidence à Pétange, en date du 18 novembre 1991, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, à la page 12794 de l'année 1992.

Que les comparants, dûment représentés comme dit ci-avant, déclarent être seuls associés de la société à responsabilité limitée IMMOBILIERE SANDWEILER, S.à r.l., dont le capital social s'élève à douze mille sept cent quarante et un Euro et soixante-treize cents (12.741,73 EUR) représenté par cinq cent quatorze (514) parts sociales de vingt-quatre Euro et soixante-dix-neuf cents (24,79 EUR) chacune, entièrement libérées.

L'activité de la Société ayant cessé, ils déclarent expressément vouloir procéder à sa dissolution.

Que les associés, se désignent comme liquidateurs de la Société, qu'en cette qualité ils requièrent le notaire instrumentant d'acter qu'ils déclarent que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment provisionné; en outre ils déclarent que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuel-



lement inconnus et non payés à l'heure actuelle, ils assument irrévocablement et solidairement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la dite Société est réglé;

Que l'actif restant est réparti entre les associés proportionnellement à leurs droits;

Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la société;

Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans et seront déposés à L-7216 Bereldange, 14, rue de Bour.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcription, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Les associés déclarent donner effet au présent acte au 31 décembre 2003.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signés avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Muller, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2004, vol. 142S, fol. 39, case 2. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 6 février 2004.

P. Bettingen.

(022248.3/202/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

### **I.F.G. 2 S.A., Société Anonyme,**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.

R. C. Luxembourg B 55.789.

Constituée avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 1996 par acte de scission dressé par Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange, maintenant à Luxembourg, en date du 25 juin 1996, publié au Mémorial C n° 540 du 23 octobre 1996, modifiée par-devant le même notaire en date du 25 juin 1996, acte publié au Mémorial C n° 540 du 23 octobre 1996 et en date du 15 novembre 2001, acte publié au Mémorial C n° 467 du 23 mars 2002.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2004, réf. LSO-AO02225, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour I.F.G. 2 S.A.*

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

(anc. KPMG FINANCIAL ENGINEERING, S.à r.l.)

Signature

(022527.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

### **INSINGER FUND ADMINISTRATION (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 66.384.

*Réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la Société Anonyme  
INSINGER FUND ADMINISTRATION LUXEMBOURG qui s'est tenue au siège social de la société,  
66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg en date du 30 janvier 2004 à 16.00 heures*

#### *Première résolution*

L'Assemblée Générale a décidé unanimement de nommer M. Mark Pattimore et Mlle Claude Mermans directeurs de la Société effectif le 30 janvier 2004.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale a décidé unanimement d'accepter la démission de M. Stephen Hutchings en tant que directeur de la Société effectif le 30 janvier 2004.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée Générale a décidé unanimement de libérer M. Stephen Hutchings de toutes responsabilités et obligations pour sa gestion de la société au cours de l'année fiscale passée.

M. Baranowski / C. Mermans

*Président / Secrétaire*

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2004, réf. LSO-AO02994. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(022690.3/850/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

**MAISON DOMINIQUE HOFFMANN-TERVER, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5241 Sandweiler, 77, rue Principale.  
R. C. Luxembourg B 30.633.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 février 2004, réf. LSO-AN03575, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2004.

Signature.

(022539.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

**IMMOBILIERE ACTUEL INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 81.072.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2003, réf. LSO-AF00581, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2004.

S. Benamor.

(022627.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

**MEGA SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital: 12.400,- EUR.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 84.407.

L'an deux mille quatre, le vingt six février, à onze heures,  
les associés de la société MEGA SERVICES, S.à r.l., société à responsabilité limitée au capital de 12.400,- euros,  
dont le siège social est à L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue, se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social.

Une feuille de présence mentionnant les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales des associés a été établie et émarginée par les associés ou leur représentant lors de leur entrée en séance. Cette feuille de présence restera annexée aux présentes.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Raphaël Mabilie, ès qualité de Gérant, demeurant à B-6183 Courcelles, 3, rue du Baty.

Le Président désigne comme secrétaire la société FIDUFISC S.A., ayant son siège social à L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue représentée par Mme Christelle Pouilhes.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Carlo Wetzel, expert comptable, demeurant à L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

Le bureau ainsi constitué, le Président déclare ensuite que toutes les parts sociales représentant l'intégralité du capital sont représentées, tel qu'il résulte de la feuille de présence annexée au présent procès-verbal, et qu'en conséquence l'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose au bureau de l'assemblée:

- la feuille de présence,
- les statuts de la société,
- le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 2003.

Puis, le Président confirme que le bilan, le compte de pertes et profits ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, pendant les quinze (15) jours ayant précédé la présente réunion.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée générale a été convoquée à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Approbation des comptes arrêtés au 31 décembre 2003,
2. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2003,
3. Démission du gérant et nomination d'un nouveau gérant.

Après l'exposé du Président sur les états financiers et la lecture des rapports correspondants, les associés ont débattu sur les points à l'ordre du jour. Personne ne demandant plus la parole, le Président soumet successivement au vote les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de Gérance sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2003, approuve à l'unanimité les comptes tels qu'ils lui ont été présentés.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale affecte le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2003 de la manière suivante:

Le bénéfice de l'exercice 2003 avec 845,48 EUR sera reporté à nouveau.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale accepte la démission de M. Raphaël Mabilie, lui donne décharge, et nomme M. Paul Kerkhofs, nouveau gérant.

Tous les points figurant à l'ordre du jour étant épuisés et personne ne demandant plus la parole, le Président lève la séance à onze heures trente.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé ce jour par les membres du bureau.

R. Mabilie / FIDUFISC S.A. / C. Wetzel

- / Signature / -

*Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur*

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2004, réf. LSO-AO02226. – Reçu 16 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(023205.2//55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

---

**IMMOBILIAR GREEN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1643 Luxembourg, 4, rue de la Grève.

R. C. Luxembourg B 79.071.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2004, réf. LSO-AO02949, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2004.

*Signature.*

(022691.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

---

**GREEN REAL ESTATE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1643 Luxembourg, 4, rue de la Grève.

R. C. Luxembourg B 82.754.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2004, réf. LSO-AO02947, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2004.

*Signature.*

(022692.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

---

**ANDREA DORIA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 64.624.

L'an deux mille quatre, le treize février.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée ANDREA DORIA S.A., ayant son siège social aux 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite au R.C.S Luxembourg, sous la section B et le numéro 64.624.

Ladite société constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire Alphonse Lentz de Remich, le 29 mai 1998, publié au Mémorial C de 1998, page 28.213.

L'assemblée est présidée par M. Luca Checchinato, employé privé, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mme Corine Watteyne, employée privée, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Mme Candice De Boni, employée privée, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les mille deux cent cinquante (1.250) actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1) Modification de l'article 12 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'année sociale commence le premier avril de chaque année et se termine le trente et un mars de l'année suivante.»

2) Dispositions transitoires:

A titre de dispositions transitoires, l'exercice social en cours, ayant commencé le 1<sup>er</sup> janvier 2004, se terminera le 31 mars 2004,

et l'assemblée générale des actionnaires appelée à approuver les comptes annuels de l'exercice social clos au 31 décembre 2003, se tiendra le 5 mai 2004 à 10.00 heures, ensemble avec l'assemblée générale des actionnaires appelée à approuver les comptes annuels de l'exercice social se terminant le 31 mars 2004, qui se tiendra également le 5 mai 2004.

3) Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité et par vote séparé, les résolutions suivantes.

*Première résolution*

L'assemblée des actionnaires décide modifier l'article 12 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier avril de chaque année et se termine le trente et un mars de l'année suivante.

*Deuxième résolution*

L'assemblée des actionnaires décide, à titre de dispositions transitoires, que l'exercice social en cours, ayant commencé le 1<sup>er</sup> janvier 2004, se terminera le 31 mars 2004,

et l'assemblée générale des actionnaires appelée à approuver les comptes annuels de l'exercice social clos au 31 décembre 2003, se tiendra le 5 mai 2004 à 10.00 heures, ensemble avec l'assemblée générale des actionnaires appelée à approuver les comptes annuels de l'exercice social se terminant le 31 mars 2004, qui se tiendra également le 5 mai 2004.

*Clôture*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu et traduit en une langue connue des comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Checchinato, C. Watteyne, C. De Boni, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2004, vol. 20CS, fol. 43, case 12. – Reçu euros.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2004.

J. Delvaux.

(022026.3/208/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

**SEMATIC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1643 Luxembourg, 4, rue de la Grève.

R. C. Luxembourg B 90.801.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2004, réf. LSO-AO02945, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2004.

Signature.

(022693.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

**MISSIONNAIRES DE L'IMMACULEE-PERE KOLBE M.I.P.K., Association sans but lucratif,  
(anc. MISSIONNAIRES DE L'IMMACULEE-PERE KOLBE, A.s.b.l.).**

Siège social: Luxembourg, 130, route d'Esch.

Suite à des modifications approuvées par l'Assemblée Générale du 20 février 2004 voici la nouvelle version des statuts:

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association sans but lucratif est dénommée MISSIONNAIRES DE L'IMMACULEE-PERE KOLBE M.I.P.K. Elle a son siège à Luxembourg-Hollerich, 130, route d'Esch. Le siège peut être transféré à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'Assemblée Générale.

**Art. 2.** Les buts de l'Association sont:

a) se consacrer à la diffusion du culte de la Très Sainte Vierge Immaculée en exerçant l'apostolat parmi le peuple, y compris au moyen de la presse;

b) favoriser et fortifier chez les personnes les valeurs chrétiennes et humaines d'amour, de partage, d'entraide, de solidarité, de justice, de respect, de tolérance et de responsabilité;

c) promouvoir et organiser des conférences et des rencontres de formation, pèlerinages, activités à caractère religieux, oecuménique, interreligieux et culturel, y compris d'édition d'ouvrages et de publications de presse;

d) collaborer avec le clergé à l'organisation du culte, à la formation et à l'instruction des personnes de tout âge et de toute catégorie;

e) soutenir les projets d'assistance socio-économique et sanitaire moyennant aussi la récolte de fonds pour l'instruction, la formation et la sauvegarde des droits civils des populations en voie de développement, surtout dans les pays où l'INSTITUT DES MISSIONNAIRES DE L'IMMACULÉE - P. KOLBE est présent;

f) coopérer avec d'autres groupes ou associations qui ont des buts analogues ou similaires et qui travaillent pour ceux qui souffrent ou qui sont victimes de lourdes épreuves.

**Art. 3.** Le nombre minimum des associés est de trois. De nouveaux membres peuvent être admis par décision de l'assemblée générale.

L'exclusion ne peut être prononcée, conformément à l'article 12 de la loi du 21 avril 1928, que pour manquement grave aux buts de l'Association.

**Art. 4.** L'Assemblée Générale est convoquée par lettre adressée à chaque associé dix jours au moins avant la date de sa réunion. Tout membre présent à l'Assemblée est réputé régulièrement convoqué.

**Art. 5.** Les décisions de l'Assemblée Générale sont consignées dans un registre des procès-verbaux signés par le président et un autre membre du conseil d'administration. Les membres et les tiers peuvent en prendre connaissance mais sans déplacement du registre.

**Art. 6.** Le conseil d'administration se compose de la présidente qui doit être obligatoirement une missionnaire de l'IMMACULÉE PÈRE KOLBE et de 3 à 5 membres désignés par l'Assemblée Générale pour un terme de trois ans, rééligibles. En cas de vacance d'un poste d'administrateur, l'Assemblée désigne un successeur, qui termine son mandat.

Le conseil d'administration exerce tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés à l'assemblée générale par la loi.

**Art. 7.** Le taux maximum des cotisations annuelles est fixé à 125 euros.

**Art. 8.** Les comptes de l'Association sont présentés annuellement pour approbation à l'Assemblée Générale par le conseil d'administration.

**Art. 9.** Les statuts ne peuvent être modifiés que conformément aux dispositions de l'article 8 de la loi du 21 avril 1928.

**Art. 10.** En cas de dissolution de l'A.s.b.l., le patrimoine est transmis à la SOCIETÀ DELLE MISSIONARIE DELL'IMMACOLATA - PADRE KOLBE, Via Giovanni XXIII, 19 - 40044 Borgonuove di Pontecchio Marconi (BO), Italie.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2004, réf. LSO-AO02823. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022614.3/000/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

---

**BDC BROADBAND DATA COMMUNICATION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 80.057.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2004, réf. LSO-AO02943, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2004.

Signature.

(022694.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

---

**KEGEFIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 23, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 61.655.

Constituée pardevant M<sup>e</sup> Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange, en date du 24 octobre 1997, acte publié au Mémorial C n° 103 du 17 février 1998, modifiée par-devant le même notaire en date du 20 octobre 2000, acte publié au Mémorial C n° 401 du 31 mai 2001.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2004, réf. LSO-AO02205, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KEGEFIN, S.à r.l.

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING, S.à r.l.

(anc. KPMG FINANCIAL ENGINEERING, S.à r.l.)

Signature

(022503.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

---

**DENIM LUXCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 64.000,-**Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 93.154.

## STATUTES

In the year two thousand four, on the sixth of February.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1) MANAGERS LIMITED, a company incorporated in accordance with and governed by the laws of Jersey, with registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, JE 4 8PX, Channel Islands, registered in the register of Companies of the States of Jersey under number 71499,

hereby represented by Maître Marc Loesch, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Stockholm, on February 4, 2004.

2) BGLD MANAGERS LIMITED, a company incorporated in accordance with and governed by the laws of Jersey, with registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, JE 4 8PX, Channel Islands, registered in the register of Companies of the States of Jersey under number 76995,

hereby represented by Maître Marc Loesch, prenamed,

by virtue of a proxy given in Stockholm, on February 4, 2004.

The said proxies shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

I.- The appearing parties have requested the undersigned notary to document the following:

The appearing parties are the sole shareholders of the société à responsabilité limitée DENIM LUXCO, S.à r.l., established in Luxembourg, with registered office located at Espace Kennedy, second floor, 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, entered in the Company Register at Luxembourg, Section B, under the number 93.154 and incorporated under the name TRISAL THREE, S.à r.l. following a notarial deed on March 6, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 542 of May 20, 2003 (the «Company»). The articles of incorporation of which have been last amended on January 20, 2004, not yet published in the Mémorial C.

II.- The appearing parties, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following

*Agenda:*

1 To convert the existing subscribed capital of sixty-four thousand Euro (EUR 64,000.-) into Danish Krona at the Euro / Danish Krona conversion rate as at February 2, 2004 - one Euro (EUR 1.-) is equivalent to seven point forty-five Danish Krona (DKK 7.45) - so that the subscribed capital after conversion is set at four hundred and seventy-six thousand eight hundred Danish Krona (DKK 476,800.-), represented by two thousand five hundred and sixty (2,560) shares with a par value of one hundred and eighty-six point twenty-five Danish Krona (DKK 186.25).

2 To amend, as a result of the resolution to be adopted under item 1, article 6 of the Company's articles of incorporation as follows:

«**Art. 6.** The share capital is fixed at four hundred and seventy-six thousand eight hundred Danish Krona (DKK 476,800.-) represented by two thousand five hundred and sixty (2,560) shares of one hundred eighty-six point twenty-five Danish Krona (DKK 186.25), each fully paid up.»

3 Miscellaneous.

have then requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting resolves to convert the existing subscribed capital of sixty-four thousand Euro (EUR 64,000.-) into Danish Krona at the Euro / Danish Krona conversion rate as at February 2, 2004 - one Euro (EUR 1.-) is equivalent to seven point forty-five Danish Krona (DKK 7.45) - so that the subscribed capital after conversion is set at four hundred and seventy-six thousand eight hundred Danish Krona (DKK 476,800.-), represented by two thousand five hundred and sixty (2,560) shares with a par value of one hundred and eighty-six point twenty-five Danish Krona (DKK 186.25).

*Second resolution*

As a result of the above resolution, the general meeting resolves to amend article 6 of the Company's articles of incorporation as follows:

**Art. 6.-**

«The share capital is fixed at four hundred and seventy-six thousand eight hundred Danish Krona (DKK 476,800.-) represented by two thousand five hundred and sixty (2,560) shares of one hundred and eighty-six point twenty-five Danish Krona (DKK 186.25), each fully paid up.»

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, notary, this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le six février.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1) TRITON MANAGERS LIMITED, une société de Jersey, établie et ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, JE 4 8PX, Channel Islands, enregistré auprès du registre des sociétés des Etats de Jersey sous le numéro 71499,

représentée aux fins des présentes par Maître Marc Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée à Stockholm, le 4 février 2004.

2) BGLD MANAGERS LIMITED, une société de Jersey, établie et ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, JE 4 8PX, Channel Islands, enregistré auprès du registre des sociétés des Etats de Jersey sous le numéro 76995,

représentée aux fins des présentes par Maître Marc Loesch, prénommé, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée à Stockholm, le 4 février 2004.

Les prédites procurations resteront annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

I.- Les parties comparantes ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Les parties comparantes sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée DENIM LUXCO, S.à r.l., une société ayant son siège social à l'Espace Kennedy, 2<sup>e</sup> étage, 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 93.154, constituée sous la dénomination TRISAL THREE, S.à r.l. suivant acte notarié en date du 6 mars 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 542, du 20 mai 2003 (la «Société»). Les statuts de laquelle ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 20 janvier 2004, non encore publié au Mémorial C.

II.- Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1 Convertir le capital social existant de soixante-quatre mille Euros (EUR 64.000,-) en Couronnes Danoises au taux de conversion Euro / Couronne Danoise du 2 février 2004 - un Euro (EUR 1,-) est équivalent à sept virgule quarante-cinq Couronnes Danoises (DKK 7,45) - de sorte que le capital social après conversion soit fixé à quatre cent soixante-seize mille huit cents Couronnes Danoises (DKK 476.800,-), représenté par deux mille cinq cent soixante (2.560) parts sociales ayant une valeur nominale de cent quatre-vingt-six virgule vingt-cinq Couronnes Danoises (DKK 186,25).

2 Modifier, en conséquence de la résolution à adopter en vertu du point 1, l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à quatre cent soixante-seize mille huit cents Couronnes Danoises (DKK 476.800,-) représenté par deux mille cinq cent soixante (2.560) parts sociales d'une valeur nominale de cent quatre-vingt-six virgule vingt-cinq Couronnes Danoises (DKK 186,25), chacune entièrement libérée.»

3 Divers.

ont alors requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de convertir le capital social existant de soixante-quatre mille Euros (EUR 64.000,-) en Couronnes Danoises au taux de conversion Euro/Couronne Danoise du 2 février 2004 - un Euro (EUR 1,-) est équivalent à sept virgule quarante-cinq Couronnes Danoises (DKK 7,45) - de sorte que le capital social après conversion soit fixé à quatre cent soixante-seize mille huit cents Couronnes Danoises (DKK 476.800,-), représenté par deux mille cinq cent soixante (2.560) parts sociales ayant une valeur nominale de cent quatre-vingt-six virgule vingt-cinq Couronnes Danoises (DKK 186,25).

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution adoptée ci-dessus, l'assemblée générale décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

**Art. 6.**

«Le capital social est fixé à quatre cent soixante-seize mille huit cents Couronnes Danoises (DKK 476.800,-) représenté par deux mille cinq cent soixante (2.560) parts sociales d'une valeur nominale de cent quatre-vingt-six virgule vingt-cinq Couronnes Danoises (DKK 186,25), chacune entièrement libérée.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Loesch, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 février 2004, vol. 883, fol. 29, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations par Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem.

Esch-sur-Alzette, le 2 mars 2004.

B. Moutrier.

(022237.3/239/127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

**DENIM LUXCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 93.154.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 2 mars 2004.

B. Moutrier.

(022239.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

**BELAYSIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 63.815.

**DISSOLUTION**

L'an deux mille quatre, le quatre mars.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

Monsieur Bernard Zimmer, administrateur de sociétés, demeurant à Leudelange, agissant en sa qualité de mandataire de:

Monsieur Stéphan Desmaré, commerçant, demeurant B-1850 Grimbergen, Oyenbrugstraat 101, né à Schaarbeck (B), le 6 janvier 1961,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 23 février 2004,

laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire prénommé et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant ès qualités qu'il agit, a prié le notaire d'acter:

- Que suite à une cession de parts opérée sous seing privé en date du 28 mai 2003, en cours de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, le comparant est devenu le seul associé de la société à responsabilité limitée BELAYSIA, S.à r.l. ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont,

constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 2 avril 1998, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 457 du 24 juin 1998,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 63.815,

- Par la présente le mandant en tant qu'associé unique et bénéficiaire économique final de l'opération prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat.

- le mandant déclare qu'il a pleine connaissance des statuts de la société et qu'il connaît parfaitement la situation financière de la Société.

- Le mandant en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payée ou provisionné, que le mandant en tant qu'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement exister à charge de la Société et impayé à ce jour; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- Le mandant en qualité d'associé unique donne décharge pleine et entière au gérant pour son mandat jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans à L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société BELAYSIA, S.à r.l.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date d'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: B. Zimmer, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2004, vol. 142S, fol. 81, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 12 mars 2004.

P. Decker.

(022710.3/206/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.



**DENIM HOLDCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 64.000,-.**Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 93.010.

In the year two thousand four, on the sixth of February.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1) TRITON MANAGERS LIMITED, a company incorporated in accordance with and governed by the laws of Jersey, with registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, JE 4 8PX, Channel Islands, registered in the register of Companies of the States of Jersey under number 71499,

hereby represented by Maître Marc Loesch, lawyer, residing in Luxembourg,  
by virtue of a proxy given in Stockholm, on February 4, 2004.

2) BGLD MANAGERS LIMITED, a company incorporated in accordance with and governed by the laws of Jersey, with registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, JE 4 8PX, Channel Islands, registered in the register of Companies of the States of Jersey under number 76995,

hereby represented by Maître Marc Loesch, prenamed,  
by virtue of a proxy given in Stockholm, on February 4, 2004.

The said proxies shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

I.- The appearing parties have requested the undersigned notary to document the following:

The appearing parties are the sole shareholders of the société à responsabilité limitée DENIM HOLDCO, S.à r.l., established in Luxembourg, with registered office located at Espace Kennedy, second floor, 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, entered in the Company Register at Luxembourg, Section B, under the number 93.010 and incorporated under the name SALTRI THREE, S.à r.l. following a notarial deed on March 6, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 521 of May 14, 2003 (the «Company»). The articles of incorporation of which have last been amended pursuant a deed of the undersigned notary on January 20, 2004, not yet published in the Mémorial C.

II.- The appearing parties, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following

*Agenda:*

1 To convert the existing subscribed capital of sixty-four thousand Euro (EUR 64,000.-) into Danish Krona at the Euro/Danish Krona conversion rate as at February 2, 2004 - one Euro (EUR 1.-) is equivalent to seven point forty-five Danish Krona (DKK 7.45) - so that the subscribed capital after conversion is set at four hundred and seventy-six thousand eight hundred Danish Krona (DKK 476,800.-), represented by two thousand five hundred and sixty (2,560) shares with a par value of one hundred and eighty-six point twenty-five Danish Krona (DKK 186.25).

2 To amend, as a result of the resolution to be adopted under item 1, article 6 of the Company's articles of incorporation as follows:

«**Art. 6.** The share capital is fixed at four hundred and seventy-six thousand eight hundred Danish Krona (DKK 476,800.-) represented by two thousand five hundred and sixty (2,560) shares of one hundred and eighty-six point twenty-five Danish Krona (DKK 186.25), each fully paid up.»

3 Miscellaneous.

have then requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting resolves to convert the existing subscribed capital of sixty-four thousand Euro (EUR 64,000.-) into Danish Krona at the Euro/Danish Krona conversion rate as at February 2, 2004 - one Euro (EUR 1.-) is equivalent to seven point forty-five Danish Krona (DKK 7.45) - so that the subscribed capital after conversion is set at four hundred and seventy-six thousand eight hundred Danish Krona (DKK 476,800.-), represented by two thousand five hundred and sixty (2,560) shares with a par value of one hundred and eighty-six point twenty-five Danish Krona (DKK 186.25).

*Second resolution*

As a result of the above resolution, the general meeting resolves to amend article 6 of the Company's articles of incorporation as follows:

**Art. 6.**

«The share capital is fixed at four hundred and seventy-six thousand eight hundred Danish Krona (DKK 476,800.-) represented by two thousand five hundred and sixty (2,560) shares of one hundred and eighty-six point twenty-five Danish Krona (DKK 186.25), each fully paid up.»

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, notary, this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le six février.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1) TRITON MANAGERS LIMITED, une société de Jersey, établie et ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, JE 4 8PX, Channel Islands, enregistré auprès du registre des sociétés des Etats de Jersey sous le numéro 71499,

représentée aux fins des présentes par Maître Marc Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée à Stockholm, le 4 février 2004.

2) BGLD MANAGERS LIMITED, une société de Jersey, établie et ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, JE 4 8PX, Channel Islands, enregistré auprès du registre des sociétés des Etats de Jersey sous le numéro 76995,

représentée aux fins des présentes par Maître Marc Loesch, prénommé, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée à Stockholm, le 4 février 2004.

Les prédites procurations resteront annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

I.- Les parties comparantes ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Les parties comparantes sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée DENIM HOLDCO, S.à r.l., une société ayant son siège social à l'Espace Kennedy, 2<sup>e</sup> étage, 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 93.010, constituée sous la dénomination SALTRI THREE, S.à r.l. par acte notarié en date du 6 mars 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 521, du 14 mai 2003 (la «Société»). Les statuts de laquelle ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 20 janvier 2004, non encore publié au Mémorial C.

II.- Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour*

1 Convertir le capital social existant de soixante-quatre mille Euros (EUR 64.000,-) en Couronnes Danoises au taux de conversion Euro/Couronne Danoise du 2 février 2004 - un Euro (EUR 1,-) est équivalent à sept virgule quarante-cinq Couronnes Danoises (DKK 7,45) - de sorte que le capital social après conversion soit fixé à quatre cent soixante-seize mille huit cents Couronnes Danoises (DKK 476.800,-), représenté par deux mille cinq cent soixante (2.560) parts sociales ayant une valeur nominale de cent quatre-vingt-six virgule vingt-cinq Couronnes Danoises (DKK 186,25).

2 Modifier en conséquence de la résolution à adopter en vertu du point 1, l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à quatre cent soixante-seize mille huit cents Couronnes Danoises (DKK 476.800,-) représenté par deux mille cinq cent soixante (2.560) parts sociales d'une valeur nominale de cent quatre-vingt-six virgule vingt-cinq Couronnes Danoises (DKK 186,25), chacune entièrement libérée.»

3 Divers.

ont alors requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de convertir le capital social existant de soixante-quatre mille Euros (EUR 64.000,-) en Couronnes Danoises au taux de conversion Euro/Couronne Danoise du 2 février 2004 - un Euro (EUR 1,-) est équivalent à sept virgule quarante-cinq Couronnes Danoises (DKK 7,45) - de sorte que le capital social après conversion soit fixé à quatre cent soixante-seize mille huit cents Couronnes Danoises (DKK 476.800,-), représenté par deux mille cinq cent soixante (2.560) parts sociales ayant une valeur nominale de cent quatre-vingt-six virgule vingt-cinq Couronnes Danoises (DKK 186,25).

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution adoptée ci-dessus, l'assemblée générale décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

**Art. 6.**

«Le capital social est fixé à quatre cent soixante-seize mille huit cents Couronnes Danoises (DKK 476.800,-) représenté par deux mille cinq cent soixante (2.560) parts sociales d'une valeur nominale de cent quatre-vingt-six virgule vingt-cinq Couronnes Danoises (DKK 186,25), chacune entièrement libérée.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Loesch, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 février 2004, vol. 883, fol. 29, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande par Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 2 mars 2004. B. Moutrier.  
(022234.3/239/127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

---

**DENIM HOLDCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 93.010.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 2 mars 2004. B. Moutrier.  
(022236.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

---

**MOTOR OIL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 36.216.

---

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 février 2004*

- L'Assemblée approuve les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002.
- L'Assemblée renouvelle le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Vardis J. Vardinoyannis, armateur, demeurant 12A, Herodou Attikou Street à GR-151 24 Athènes.

Ce mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005.

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Petros Tzannetakis, économiste, demeurant au 12A, Herodou Attikou Street à GR-151 24 Athènes et de Monsieur Ioannis V. Vardinoyannis, homme d'affaires, demeurant 12A, Herodou Attikou Street à GR-151 24 Athènes; ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de MOORE STEPHENS, S.à r.l., ayant son siège social au 16, allée Marconi, B.P. 260 à L-2012 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005.

Luxembourg, le 23 février 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2004, réf. LSO-AO00568. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022772.3/655/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

---

**PEOPLESOFT LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 85.323.

---

*Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Associé Unique qui s'est tenue extraordinairement le 5 janvier 2004*

L'Associé Unique de PEOPLESOFT LUXEMBOURG, S.à r.l. (la «Société»), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Madame Laura Albritten, de sa fonction de gérante B, et ce avec effet rétroactif au 3 octobre 2003;
- de donner décharge à la gérante pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour;
- le conseil d'administration se compose désormais comme suit:
- Tim van Dijk, Manager A.
- Kevin Parker, Manager B.
- Anne Sperry Jordan, Manager B.

Luxembourg, le 5 janvier 2004.

T. van Dijk / A. S. Jordan

Gérant / Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2004, réf. LSO-AN05393. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022707.3/710/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

---

**ATLANTIS SOFTWARE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.  
R. C. Luxembourg B 70.240.

—  
Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires  
tenue au siège social de la société en date du 13 février 2004 à 12.00 heures

*Décisions*

Après délibérations, l'Assemblée, à l'unanimité, décide:

- de transférer le siège social de la société qui se trouve actuellement à Luxembourg, 31, Val Sainte Croix, L-1371, en le fixant désormais à Luxembourg, 73, Côte d'Eich, L-1450 avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2004;
- de fixer le siège opérationnel de la société à Luxembourg, 10, Boulevard de la Foire, L-1528, Luxembourg avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2004;
- d'accepter les démissions de Monsieur René Lavaillotte demeurant à Luxembourg, 10, Boulevard de la Foire, L-1528, de sa fonction d'administrateur-délégué de la société ainsi que de la société E-VENTURES CORPORATION ayant son siège social à Belize de sa fonction d'administrateur, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2004;
- de donner décharge aux administrateurs démissionnaires de toute responsabilité résultant de l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour;
- de nommer en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Nicolas Amiot demeurant à Luxembourg, 304, route de Thionville, Howald, L-5884, ainsi que Monsieur Antonio Lima demeurant à Luxembourg, 5, rue de l'Industrie, L-8069, avec effet rétroactif en date du 1<sup>er</sup> janvier 2004;
- de nommer Monsieur Nicolas Amiot aux fonctions d'administrateur-délégué de la société avec effet rétroactif en date du 1<sup>er</sup> janvier 2004;
- d'accepter la démission de Monsieur François David demeurant à Luxembourg, de ses fonctions de commissaire aux comptes de la société avec effet rétroactif en date du 1<sup>er</sup> janvier 2004;
- de nommer en remplacement aux fonctions de commissaire aux comptes démissionnaire, Monsieur Frédéric Deflorenne, demeurant professionnellement à Luxembourg, 73, Côte d'Eich, L-1450, son mandat prenant effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004.

Pour extrait conforme

Pour réquisition

Signature

*Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2004, réf. LSO-AO02922. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022712.3/751/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

**SYSTEME DE TRANSPORT VERTICAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 42.285.

**DISSOLUTION**

L'an deux mille quatre, le trois mars.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

La société FIDIM Srl, ayant son siège social à 21 via Sant'Andrea, 35149 Padova, Italie, ici représentée par Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,

agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 29 janvier 2004,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire instrumentant et le mandataire, restera annexée en copie au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, agissant comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

I.- Que la société anonyme SYSTEME DE TRANSPORT VERTICAL S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 42.285, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Jacques Delvaux, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 23 novembre 1992, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 104 du 8 mars 1993, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par le notaire Georges d'Huart, de résidence à Pétange, en date du 28 octobre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 42 du 31 janvier 1997;
- suivant acte reçu par le notaire André Schwachtgen, de résidence à Luxembourg, en date du 2 janvier 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 298 du 20 avril 2000;
- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 novembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 1809 du 23 décembre 2002.

II.- Que le capital de la société s'élève actuellement à soixante-quatorze mille trois cents euros (EUR 74.300,-) représenté par sept cent quarante-trois (743) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, intégralement souscrites et libérées.

III.- Que la comparante est devenue propriétaire de toutes les actions de la société SYSTEME DE TRANSPORT VERTICAL S.A., qu'en conséquence celle-ci se trouve dissoute de plein droit par la réunion de toutes les parts en une seule main.

IV.- Que la comparante se trouve investie de tout l'actif et de tout le passif de la société dissoute.

L'actif s'élève à EUR 499.290,38 et se compose:

- d'un compte bancaire ouvert auprès de BARCLAYS BANK Plc Londres pour un montant de EUR 499.290,38.

Le passif s'élève à EUR 499.290,38 et se compose:

- d'un capital souscrit de EUR 74.300,-;

- de dettes à moins d'un an pour un montant de EUR 71.156,02

- d'un bénéfice reporté de EUR 353.834,36.

La liquidation se trouve dès lors définitivement clôturée.

V.- Que la société ne possède pas d'immeubles.

VI.- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire de la société dissoute.

VII.- Que les livres et documents sociaux seront conservés pendant une période de cinq ans à son ancien siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

VIII.- Pour la publication et dépôt à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Ceci exposé la comparante requiert le notaire de constater que la société anonyme SYSTEME DE TRANSPORT VERTICAL S.A., est dissoute de plein droit, et que la comparante, exerçant tous les droits attachés à la propriété de toutes les actions de la société, est investie de tout l'actif et de tout le passif de la société, dont la liquidation se trouve dès lors définitivement clôturée.

A l'appui des déclarations et constatations qui précèdent, le comparant, agissant comme dit ci-avant, a produit au notaire soussigné les sept cent quarante-trois (743) actions qui à l'instant et en présence du notaire instrumentant ont été annulées.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Enregistré à Echternach, le 4 mars 2004, vol. 356, fol. 62, case 2. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 11 mars 2004.

H. Beck.

(022493.3/201/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

---

**BS GREEN INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 59.299.

Le bilan de la société au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2004, réf. LSO-AO02040, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

(022768.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

---

**BS GREEN INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 59.299.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 mars 2004*

- L'Assemblée approuve les rapport du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.

- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.

- L'Assemblée accepte la démission, avec effet immédiat, du commissaire aux comptes ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

L'Assemblée nomme en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire, la société CO-VENTURES S.A., ayant son siège social au 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

- Conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915, l'Assemblée statue sur la question de la dissolution éventuelle de la société et décide de poursuivre les activités de celle-ci.

Luxembourg, le 10 mars 2004.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

*Un mandataire*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2004, réf. LSO-AO02039. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(022771.3/655/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

---

**FLAMIERGE FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 25.315.

Constitué par-devant M<sup>e</sup> Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 décembre 1986, acte publié au Mémorial C no 77 du 31 mars 1987, modifiée par-devant le même notaire en date du 9 février 1988, acte publié au Mémorial C no 131 du 17 mai 1988, modifiée sous seing privé le 17 juin 2000, acte publié par extraits au Mémorial C no 816 du 3 novembre 2000, modifiée par-devant le même notaire en date du 21 mars 2000, acte publié au Mémorial C no 553 du 3 août 2000.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2004, réf. LSO-AO02203, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour FLAMIERGE FINANCE S.A.*

INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

(022501.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

---

**MERCURY WORLD BOND FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 23.040.

—  
Monsieur Koji Togawa a démissionné de sa fonction d'administrateur dans MERCURY WORLD BOND FUND avec effet au 20 décembre 2002.

Messieurs Steen Langebaek et Derek Ferguson ont démissionné de leur fonction d'administrateur dans MERCURY WORLD BOND FUND avec effet au 10 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2004.

*Pour la Société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2004, réf. LSO-AN05795. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(022585.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

---

**MERCURY WORLD BOND FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 23.040.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 20 janvier 2004*

Monsieur Frank P. Le Feuvre, Monsieur Geoffrey Radcliffe, Monsieur Jürgen Reimnitz, et Monsieur Jean-Claude Wolter sont nommés Administrateurs pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale de 2005.

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., Luxembourg est nommée Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale de 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2004.

*Pour la Société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2004, réf. LSO-AN05797. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(022584.3/267/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

---

**V.V.C. HOLDING, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 23, rue Philippe II.  
R. C. Luxembourg B 47.694.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Edmond Schroeder, notaire de résidence alors à Mersch, en date du 16 mai 1994, acte publié au Mémorial C n° 363 du 28 septembre 1994, modifiée par-devant le même notaire en date du 23 janvier 1996, acte publié au Mémorial C n° 176 du 9 avril 1996, et en date du 19 octobre 2000, acte publié au Mémorial C n° 341 du 10 mai 2001.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2004, réf. LSO-AO02208, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour V.V.C. HOLDING, G.m.b.H.*

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING, S.à r.l.

(anc. KPMG FINANCIAL ENGINEERING, S.à r.l.)

Signature

(022506.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

---

**MERRILL LYNCH INTERNATIONAL INVESTMENT FUNDS,  
Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 6.317.

—  
Messieurs Steen Langebaek et Derek Ferguson ont démissionné de leurs fonctions d'administrateur dans MERRILL LYNCH INTERNATIONAL INVESTMENT FUNDS avec effet au 10 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2004.

*Pour la Société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2004, réf. LSO-AN05794. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(022591.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

---

**MERRILL LYNCH INTERNATIONAL INVESTMENT FUNDS,  
Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 6.317.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 20 juin 2003*

Madame Elisabeth Corley, Monsieur James Charrington, Monsieur Terry K Glenn, Monsieur Frank P. Le Feuvre, Z.O.H.M. Baron van Hövell tot Westerflïer, Monsieur Geoffrey Radcliffe, Monsieur Jürgen Reimnitz, Monsieur François Tesch et Monsieur Jean-Claude Wolter sont nommés Administrateurs pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale de 2004.

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., Luxembourg est nommée Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale de 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2004.

*Pour la Société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2004, réf. LSO-AN05792. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(022588.3/267/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

---

**MERRILL LYNCH INTERNATIONAL INVESTMENT FUNDS,  
Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 6.317.

—  
Monsieur James Charrington a démissionné de sa fonction d'administrateur dans MERRILL LYNCH INTERNATIONAL INVESTMENT FUNDS avec effet au 23 octobre 2003.

*Le conseil d'administration se compose par conséquent comme suit:*

Madame Elisabeth Corley, Monsieur Terry K. Glenn, Monsieur Frank P. Le Feuvre, Z.O.H.M. Baron van Hövell tot Westerflïer, Monsieur Geoffrey Radcliffe, Monsieur Jürgen Reimnitz, Monsieur François Tesch et Monsieur Jean-Claude Wolter.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 23 février 2004.

*Pour la Société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2004, réf. LSO-AN05790. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022590.2//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

---

**PSEG LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: 15.000,- US\$.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 79.682.

*Extrait des décisions prises par le gérant unique le 5 février 2004*

Mme Miriam Gilligan, gérant unique de PSEG LUXEMBOURG, S.à r.l. (la «Société»), ayant son adresse professionnelle auprès de PSEG ENERGY HOLDINGS L.L.C., 80, Park Plaza, T-20, Newark, New Jersey 07102, Etats-Unis d'Amérique, a décidé de transférer le siège social de la Société au 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour PSEG LUXEMBOURG, S.à r.l.*

J.-M. Schmit

Avocat

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2004, réf. LSO-AO00863. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022579.3/267/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

---

**PSEG LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: 15.000,- US\$.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 79.682.

*Extrait des décisions prises par l'associé unique le 5 février 2004*

PSEG AMERICAS LTD., associé unique de PSEG LUXEMBOURG, S.à r.l. (la «Société»), a décidé d'élire AMACO (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social au 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et M. Clifford N. Pardo, assistant trésorier, né le 25 novembre 1961 dans le Bronx à New York, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle auprès de PSEG ENERGY HOLDINGS L.L.C., 80 Park Plaza, T-20, Newark, New Jersey NJ 07102, Etats-Unis d'Amérique, comme nouveaux gérants de la Société pour une durée illimitée et de leur déléguer les pouvoirs décrits dans l'article 15 des statuts de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour PSEG LUXEMBOURG, S.à r.l.*

J.-M. Schmit

Avocat

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2004, réf. LSO-AO00860. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022581.2//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

---